I.G. 03/07 – exemplaire n° 1

ETUDE

SUR LES PERSONNELS ORIGINAIRES

DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

- Mars 2003 -

Rapporteurs :

SOMMAIRE

1. Les affectations dans les différentes directions de la Ville 3

1.1. Les données générales de l'étude 3

1.2. La répartition entre les directions et les catégories 5

1.2.1. Une approche par le nombre et la fréquence 5

1.2.2. Les agents par catégorie 7

2. Les postes occupés au sein de la fonction publique parisienne 9

2.1. Les principaux corps 9

2.2. Les modes d'accès à ces corps 10

3. Les déroulements de carrière et les promotions 12

3.1. Les niveaux hiérarchiques lors de l'arrivée à la Ville 12

3.2. Les promotions d'une catégorie à une autre 13

3.3. L'analyse de la rareté des promotions pour les principaux corps d'accès 13

3.3.1. Les données statistiques 14

3.3.2. Les corps au sein desquels les possibilités de promotion à la catégorie supérieure sont rares ou inexistantes 15

3.3.3. Les corps au sein desquels les possibilités de promotion sont plus importantes. 16

3.4. La faiblesse de la participation aux préparations à concours 17

3.4.1. Les tests d'orientation 17

3.4.2. Les préparations aux concours 18

4. Les incidents dans les rapports avec la hiérarchie 20

4.1. Les sanctions disciplinaires 20

4.2. Les signalements à la Délégation Générale à l'Outre-mer 21

4.3. Les signalements au service de la médiation 23

5. Recommandations 25

5.1. L'invitation à un entretien de carrière 25

5.2. La définition d'un projet individuel de qualification 25

5.3. La limitation des effets des exclusions temporaires de fonctions sur l'acquisition des droits à congés bonifiés 25

6. Table des annexes 26

Par note du 4 février 2003, Monsieur le Maire de Paris a demandé à l'Inspection Générale de mener une étude approfondie, dans un délai limité, sur la situation des personnels originaires d'outre-mer.

Il souhaite disposer dans le courant du mois de mars 2003 de réponses précises à quatre questions. Celles-ci structurent le plan du présent rapport. Il y est en effet d'abord donné une présentation des affectations des personnels nés outre-mer dans les différents services de la Ville. Dans une deuxième partie, sont détaillés les postes qu'ils occupent au sein de la fonction publique parisienne. Dans un troisième temps, les situations des personnels nés outre-mer sont analysées au regard de leurs déroulements de carrière et de leurs promotions. Enfin, la quatrième partie aborde sous divers angles les difficultés rencontrées avec la hiérarchie. Quelques recommandations sont suggérées pour conclure.

Pour mener à bien cette étude, nous avons rencontré Mme…, Déléguée Générale à l'Outre-Mer, MM….au service de la médiation.

Nous avons également sollicité la direction des ressources humaines pour extraire et fiabiliser les données du fichier du personnel et celles produites à partir de l'application statistique du bureau de la formation. Sans ces données, l'étude n'aurait pu être menée à son terme.

Par ailleurs, des contacts ont été pris avec la direction du personnel de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris. Les services du Secrétariat d'Etat à l'Outre-mer, également sollicités ont indiqué manquer de données globales sur les différentes fonctions publiques. Ils ont en revanche pu fournir des informations pour la fonction publique de l'Etat.

1. LES AFFECTATIONS DANS LES DIFFERENTES DIRECTIONS DE LA VILLE

Avant d'apporter une réponse à la question posée, les données générales de l'étude sont précisées. En second lieu est présentée la répartition des personnels entre les directions et les catégories hiérarchiques de personnel.

1.1. Les données générales de l'étude

La population étudiée est constituée par les agents nés dans un des quatre départements d'outre-mer (DOM) : **Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion**. Il s'agit en effet de la seule donnée du fichier du personnel qui peut être utilisée pour distinguer les personnels originaires d'outre-mer (O dans les tableaux statistiques annexés) des non originaires (N). Les personnels nés dans les territoires d'outre-mer, peu nombreux, n'ont pas été inclus dans l'étude.

Sur le plan statutaire, ont été pris en compte les personnels **communaux et départementaux**, titulaires, contractuels et même vacataires dès lors qu'ils étaient spécifiés comme effectuant plus d'un mi-temps.

Les données utilisées sont issues du fichier du personnel au 1er février 2003.

Au total, la population de référence compte 45 001 personnes dont 5 453 agents nés dans un département d'outre-mer, soit **12,11% de l'effectif total**. Apprécié en équivalent temps plein, on recense 5413,3 agents originaires des DOM pour un total de 44 266,7 emplois soit 12,23 % des effectifs.

Il s'agit naturellement d'une représentation sans commune mesure avec leur importance démographique par rapport aux départements métropolitains. Pour la fonction publique de l'Etat (données décembre 2001), ce même taux est de 1,18%, soit environ 10 fois moins. En revanche, le pourcentage Ville est proche de celui calculé[1] par l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris qui se situe à 14,25%.

La répartition entre les 4 départements d'outre-mer est présentée graphiquement ci-après. La **Guadeloupe** compte à elle seule **plus de la moitié** des agents de la Ville nés dans un département d'outre-mer. Au plan global, il est intéressant de noter que seul le département de Paris la dépasse[2]. De même, du point de vue du nombre des agents qui y sont nés, la Martinique est comparable à un département de la Petite Couronne. Au total, les deux départements antillais regroupent 90% des personnels dont la situation professionnelle est ici étudiée.

---

[1] Celle-ci a inclus dans son étude les personnels originaires des territoires d'outre-mer.

[2] Au demeurant très largement puisque près de 10 000 des agents travaillant dans un service de la Ville sont nés sur son territoire.

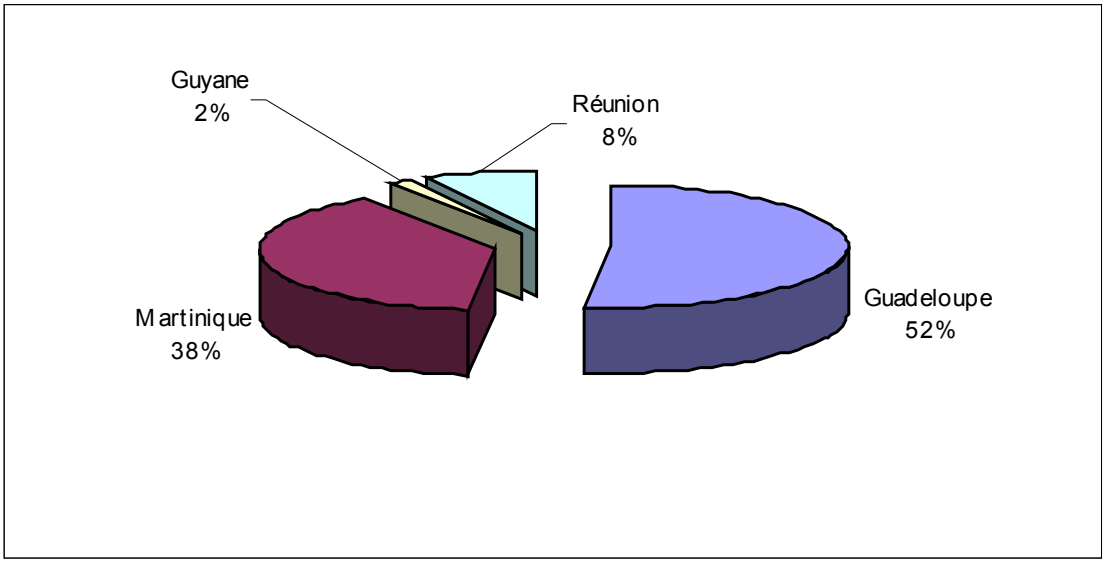

La pyramide des âges dénote quant à elle un certain **vieillissement** des personnels originaires des DOM par rapport à leurs collègues.

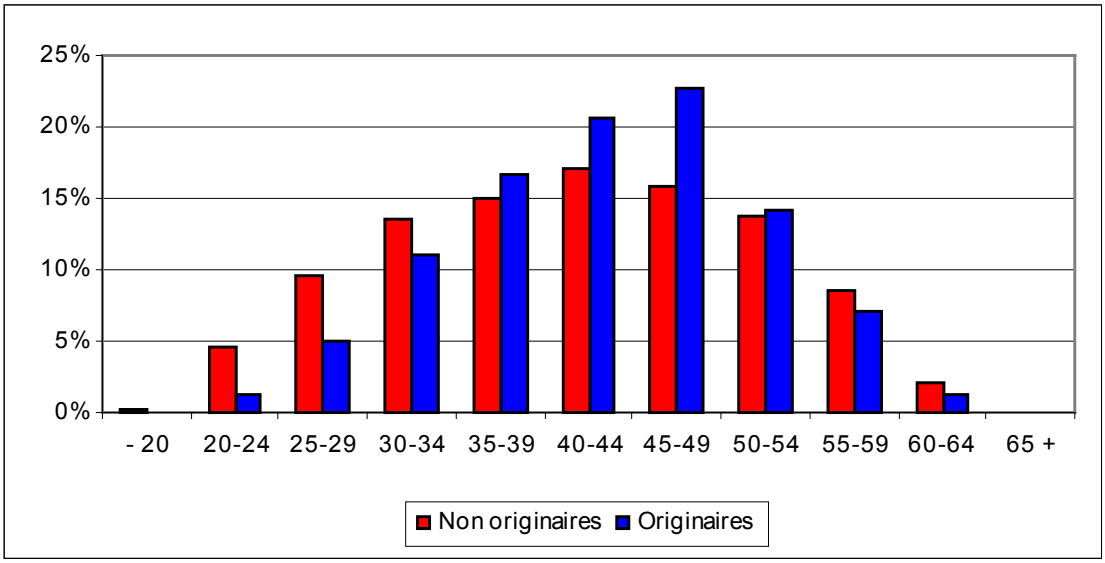

En pourcentage, les originaires sont en effet plus nombreux dans **les tranches d'âge allant de 35 à 54 ans**. On peut à cet égard postuler que les enfants nés en métropole[3] remplacent leurs parents au fur et à mesure dans l'effectif de la Ville.

La répartition par sexe diffère également en partie de celle des non originaires. Ainsi **la proportion des femmes originaires des DOM dépasse 56% contre 49%**

[3] Elément non pris en compte ici faute de pouvoir les identifier dans l'effectif global de la Ville.

pour leurs collègues. Comme nous le verrons par la suite, c'est la répartition entre les métiers qui explique largement cette situation.

L'âge moyen des personnels originaires des DOM recensés dans l'étude **approche les 43 ans**, les hommes dépassant 44 ans et les femmes étant un peu en deçà de 42 ans. L'âge moyen de l'ensemble des personnels de la Ville est de 41 ans et ½ : ce fait confirme l'impression de vieillissement donnée par la comparaison des pyramides des âges.

1.2.La répartition entre les directions et les catégories

Les éléments extraits du fichier du personnel permettent d'analyser les affectations des agents et la structure des emplois qu'ils occupent, en établissant une comparaison entre les personnes originaires d'outre mer et les autres personnels.

1.2.1. Une approche par le nombre et la fréquence

Les directions de la Ville sont de tailles éminemment variables. Il est donc nécessaire de raisonner à la fois en valeurs absolues et relatives. Le tableau ci-après classe les directions en fonction du nombre d'agents originaires des DOM qui leur sont affectés.

Pour chacune d'entre elles, deux ratios sont calculés :

- Le pourcentage des originaires d'outre mer au sein de la direction (O / dir)
- Le pourcentage des originaires de la direction par rapport à leur total dans les effectifs de la Ville (O dir / Total O).

Le classement des directions va de celle qui emploie le plus d'agents nés dans les DOM à celle qui en emploie le moins[4].

[4] Les trois entités notées en italiques aux dernières lignes du tableau sont des services de l'Etat employant encore quelques agents du département de Paris au titre des lois de décentralisation de 1982.

				Pourcentages	
	Non originaire	Originaire	Total	O / dir	O dir / Total O
DASCO	5846	1524	7370	20,7%	27,9%
DASES	8300	962	9262	10,4%	17,6%
DPJEV	3275	717	3992	18,0%	13,1%
DPE	8261	692	8953	7,7%	12,7%
DJS	1766	673	2439	27,6%	12,3%
DAC	2362	160	2522	6,3%	2,9%
DMG	1290	136	1426	9,5%	2,5%
DPA	1217	129	1346	9,6%	2,4%
DVD	1403	91	1494	6,1%	1,7%
MAIRIES	1192	75	1267	5,9%	1,4%
DPP	669	70	739	9,5%	1,3%
DRH	494	30	524	5,7%	0,6%
DFAE	318	28	346	8,1%	0,5%
SGCP	538	26	564	4,6%	0,5%
DLH	349	23	372	6,2%	0,4%
URBANISME	419	23	442	5,2%	0,4%
NON REPAR.	288	20	308	6,5%	0,4%
CABINET	236	18	254	7,1%	0,3%
SCOLARITE	208	14	222	6,3%	0,3%
DGIC	245	12	257	4,7%	0,2%
DSTI	306	11	317	3,5%	0,2%
DDATC	120	6	126	4,8%	0,1%
SG	177	5	182	2,7%	0,1%
DAJ	59	2	61	3,3%	0,0%
DDAEE	121	2	123	1,6%	0,0%
DPVI	30	2	32	6,3%	0,0%
IG	44	1	45	2,2%	0,0%
PREFECTURE		*1*	*1*	*100,0%*	*0,0%*
DASS	*1*		*1*	*0,0%*	*0,0%*
TRIB.G.INS	*14*		*14*	*0,0%*	*0,0%*
Total	**39548**	**5453**	**45001**	**12,1%**	**100,0%**

Cinq directions accueillent à elles seules environ 84 % des agents originaires d'outre mer :

- La **direction des affaires scolaires** en premier lieu (DASCO 1 524) qui emploie **près de 28%** des personnels originaires des DOM ;

- La **direction de l'action sociale de l'enfance et de la santé** vient ensuite, mais assez loin (DASES 962), soit **17,6% ;**

- **Trois directions ouvrières**, les parcs, jardins et espaces verts (DPJEV 717), la protection de l'environnement (DPE 692) et la jeunesse et les sports (DJS 673) regroupent enfin un peu plus de **38%** des effectifs originaires des DOM.

Un net décrochage se produit dans la suite du classement puisque seules trois autres directions dépassent la centaine d'agents : la direction des affaires culturelles (DAC 160), la direction des moyens généraux (DMG 136) et celle du patrimoine et de l'architecture (DPA 129).

Si des agents originaires d'outre mer travaillent dans tous les services de la Ville, leur présence est donc la plus significative dans un ensemble restreint de directions.

C'est seulement dans trois directions, aux effectifs par ailleurs nombreux, **que les agents originaires des DOM dépassent la moyenne de 12,1%** constatée dans l'ensemble des services de la Ville :

- c'est alors la **DJS** qui arrive en tête avec **27,6%,**
- suivie de la **DASCO** qui atteint **20,7%**
- et de la **DPJEV** avec **18%.**

Toutes les autres directions, y compris les deux plus nombreuses (DASES et DPE) se situent en dessous de la moyenne. A l'exception de la DASES, toutes comptent moins de 10% de leur effectif originaire des DOM.

La combinaison des résultats de l'approche par le nombre et par l'importance au sein de l'effectif des directions aboutit à constater que les trois directions employant les proportions les plus importantes des personnels originaires d'outre-mer, **DASCO, DPJEV et DJS regroupent plus de la moitié** d'entre eux (53,3%). Ce sont sans doute dans ces trois directions que se situent les enjeux les plus importants.

1.2.2. Les agents par catégorie

Une extraction effectuée à partir du fichier du personnel permet de dresser un tableau de répartition entre les catégories A, B et C[5].

		Effectifs	Répartition
A	Originaires	32	0,7%
	Non originaires	4334	99,3%
B	Originaires	229	3,0%
	Non originaires	7314	97,0%
C	Originaires	5192	15,7%
	Non originaires	27900	84,3%
Total	Originaires	5453	12,1%
	Non originaires	39548	87,9%

[5] On rappellera que la fonction publique distingue trois catégories hiérarchiques :
- A : emplois de direction, de conception et d'encadrement
- B : emplois d'application et de rédaction
- C : emplois d'exécution.

Il établit **une très forte sous-représentation au sein de la catégorie A et,** à un degré moindre**, au sein de la B**. Corrélativement, les personnels originaires des DOM sont relativement sur-représentés parmi les personnels de catégorie C.

Une autre approche du phénomène consiste à comparer la répartition des originaires et de leurs collègues entre les trois catégories A, B et C.

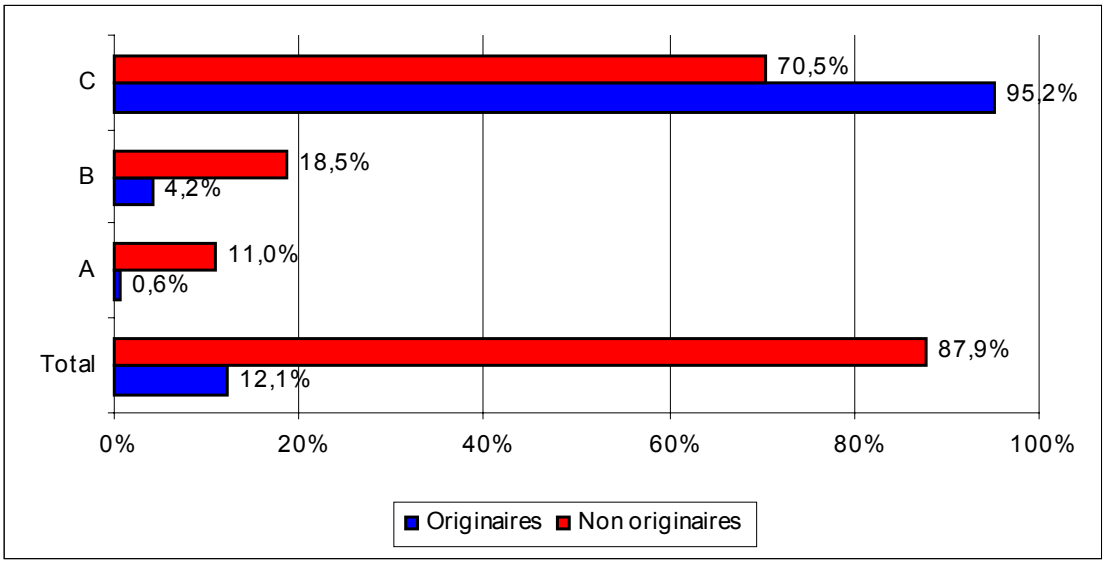

Le graphique met en évidence **l'extrême concentration des personnels originaires des DOM dans la catégorie C : 95,2%** contre 70,5% pour leurs collègues.

Ces analyses montrent donc **des différences sensibles dans la ventilation entre les catégories hiérarchiques selon le lieu de naissance des agents**.

Pour aller plus loin, il est nécessaire d'effectuer une analyse des corps d'emploi et des métiers des personnels originaires des DOM. Elle constitue l'objet de la deuxième partie de l'étude.

2. LES POSTES OCCUPES AU SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE PARISIENNE

L'analyse effectuée porte sur les corps actuels. Une extraction des corps au sein desquels les agents ont été embauchés a pu être également réalisée : elle est jointe en annexe I. Toutefois, compte tenu de l'évolution dans le temps des dénominations des métiers dont nombre n'ont plus cours, il a été jugé préférable de faire porter l'étude sur les emplois actuellement occupés. Au demeurant, une telle option est sans inconvénient majeur, compte tenu du nombre limité des promotions en cours de carrière.

2.1.Les principaux corps

Le tableau ci-après liste les corps comptant plus de 10 agents originaires des DOM qui regroupent 97,5% d'entre eux. Le classement est effectué du corps qui compte le plus grand nombre d'agents nés dans les DOM à celui qui en compte le moins.

Corps et emplois	Non originaire	Originaire	Effectif total	% total O	Si >12% corps
OUVRIERS PROFESSIONNELS	2 933	954	3 887	17,5%	24,5%
AGENTS DE SERVICE DES ECOLES	1 654	695	2 349	12,7%	29,6%
AGENTS SPECIALIS. DES ECOLES MATERNELLES	1 158	633	1 791	11,6%	35,3%
EBOUEURS	4 342	484	4 826	8,9%	
AUXILIAIRES DE PUERICULTURE	2 983	365	3 348	6,7%	
AGENTS DE SERVICE INTERIEUR	702	328	1 030	6,0%	31,8%
AGENTS SURVEILLANCE SPECIALISEE COMMUNE	678	266	944	4,9%	28,2%
ADJOINTS ADMINISTRATIFS ADM. GENERALE	2 584	196	2 780	3,6%	
MAITRES OUVRIERS	1 735	194	1 929	3,6%	
O.S. ENTRETIEN GENERAL	314	132	446	2,4%	29,6%
AGENTS ADMINISTRATIFS	1 026	129	1 155	2,4%	
AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES	713	77	790	1,4%	
ADJOINTS ADMINISTRATIFS STENODACTYLO	469	75	544	1,4%	13,8%
INSPECTEURS DU SERVICE DE SECURITE	610	68	678	1,2%	
AGENTS DE SURVEILLANCE DES MUSEES	297	62	359	1,1%	17,3%
ADJOINTS ADMINISTRATIFS ANIMATION	870	61	931	1,1%	
ANIMATEURS A TEMPS NON COMPLET	392	45	437	0,8%	
SECRETAIRES MEDICAUX & SOCIAUX	462	44	506	0,8%	
CONDUCTEURS AUTOMOBILE TC	314	41	355	0,8%	
SECRETAIRES ADMINISTRATIFS	1 371	41	1 412	0,8%	
AGENTS D'ENTRETIEN	155	39	194	0,7%	20,1%
CHEFS D'EQUIPE C.A.T.C.	548	38	586	0,7%	
ADJOINTS ADMINISTRATIFS ACCUEIL/COMPTA	120	36	156	0,7%	23,1%
ANIMATEURS CONTRACTUELS A TEMPS COMPLET	120	29	149	0,5%	19,5%
GARDIENNES DE CHALET DE NECESSITE	25	24	49	0,4%	49,0%
EGOUTIERS	248	23	271	0,4%	
PUERICULTRICES	505	23	528	0,4%	
ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS	791	22	813	0,4%	
AGENTS DE SERVICE DES ETS D'ENSEIGNEMENT	51	21	72	0,4%	29,2%
FOSSOYEURS	69	21	90	0,4%	23,3%
EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS	832	19	851	0,3%	
TECHNICIENS SUPERIEURS	665	19	684	0,3%	
AIDES-SOIGNANTS	160	18	178	0,3%	
AGENTS DE MAITRISE	873	17	890	0,3%	
ADJOINTS ADMINISTR. BIBLIOTHEQUES	543	16	559	0,3%	
ESAN	222	16	238	0,3%	
ABS	191	14	205	0,3%	
AGENTS CHEF SURVEILLANCE SPEC COMMUNE	26	11	37	0,2%	29,7%
CHEFS D'EQUIPE DU NETTOIEMENT	472	11	483	0,2%	
MAGASINIERS SPECIALISES DE BIBLIOTHEQUE	94	11	105	0,2%	

Parallèlement à l'analyse des affectations qui vient d'être effectuée, on note une forte concentration des agents originaires des DOM sur un nombre limité de corps. C'est ainsi que **les 11 corps comptant plus de 100 agents nés dans les DOM en regroupent les quatre cinquièmes** :

- Les **ouvriers professionnels**, principalement dans les équipements sportifs et pour l'entretien des parcs et jardins approchent le millier, soit 17,5% des personnels originaires des DOM ;

- Les **agents de service des écoles** et les **agents spécialisés des écoles maternelles**, au nombre de 1 328, dépassent ensemble les 24% des personnels originaires des DOM ;

- Viennent ensuite près de 500 **éboueurs ;**

- Au sein des crèches, les **auxiliaires de puériculture** et les **agents de service intérieur** sont 693, soit 12,7% des personnels originaires des DOM ;

- Au nombre de 266, les **agents de la surveillance spécialisée**, principalement affectés au sein de la direction des parcs, jardins et espaces verts représentent près de 5% du total des personnels originaires d'outre-mer ;

- Personnels de la filière administrative en tête de liste, les **adjoints administratifs de spécialité administration générale**, comptent près de 200 agents nés dans les DOM ;

- Les **maîtres ouvriers**, corps de débouché des ouvriers professionnels, rassemblent, toutes spécialités confondues, près de 200 agents originaires des DOM ;

- Les **ouvriers spéciaux d'entretien général** (communément désignés par l'acronyme OSEG) œuvrent également aux parcs et jardins : ils accueillent parmi eux 132 agents originaires des DOM ;

- Enfin les **agents administratifs**, corps du pied de la filière administrative, comptent 129 agents originaires d'outre-mer.

Suivent 29 corps ou spécialités réunissant 17,5% des agents originaires d'outre-mer. Parmi eux, il faut remarquer que le premier corps de catégorie B, les **secrétaires administratifs**, n'en compte que 41, le deuxième, celui des **puéricultrices**, 23 et le troisième, les **assistants socio-éducatifs** suivant avec 22.

On peut également noter que la **filière animation** est disséminée sur 3 types d'emplois : les adjoints administratifs, spécialité animation, les animateurs à temps non complet effectuant au moins un mi-temps et les animateurs contractuels à temps complet. Ensemble, ils sont 135, ce qui rend leur effectif comparable à celui des OSEG.

2.2.Les modes d'accès à ces corps

Pour mieux comprendre les questions relatives aux déroulements de carrière, il n'est pas inutile de faire le point sur les modes d'accès à ces différents corps.

En effet, alors que les promotions passent principalement par la réussite à des concours exigeant le plus souvent un niveau d'étude élevé, le cas échéant accru par le jeu de la concurrence entre des candidats surdiplômés, **les personnels originaires d'outre-mer ressortissent en majorité de corps dont les règles d'accès sont moins sévères**.

Le tableau ci-après récapitule les modes d'accès aux corps regroupant la plupart des agents de la Ville nés dans les DOM.

Principaux corps	mode de recrutement
AGENTS DE SERVICE DES ECOLES	test DASCO
AGENTS SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES	test DASCO et sur titre
AGENTS DE SERVICE INTERIEUR	test
EBOUEURS	test
OUVRIERS SPECIAUX D'ENTRETIEN GENERAL	test
AUXILIAIRES DE PUERICULTURE	recrutement direct sur titre
AGENTS D'ENTRETIEN	recrutement direct DMG
ANIMATEURS A TEMPS NON COMPLET	recrutement direct DASCO
OUVRIERS PROFESSIONNELS	examen professionnel
CONDUCTEURS AUTOMOBILE TC & CHEFS D'EQUIPE C.A.T.C.	examen professionnel
ADJOINTS ADMINISTRATIFS ACCUEIL/COMPTA	concours depuis 1998
AGENTS SURVEILLANCE SPECIALISEE COMMUNE	concours depuis 1983
AGENTS DE SURVEILLANCE DES MUSEES	concours depuis 1983
AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES	concours depuis 1990
ADJOINTS ADMINISTRATIFS (DONT ANIMATION)	concours
AGENTS ADMINISTRATIFS	concours
INSPECTEURS DE SECURITE	concours
MAITRES OUVRIERS	concours
SECRETAIRES ADMINISTRATIFS	concours
SECRETAIRES MEDICAUX & SOCIAUX	concours

Il convient également de préciser qu'un certain nombre d'agents administratifs et d'adjoints administratifs spécialité animation ont été intégrés depuis 1998 par voie de concours réservés dans le cadre du dispositif de la résorption de l'emploi précaire.

Or, on peut poser l'hypothèse qu'un mode d'accès à la fonction publique par la voie d'un concours et sous condition de diplôme prédispose le fonctionnaire lauréat à se présenter, pour la suite de la carrière, à des concours de promotion. En revanche, la progression exigée, en particulier pour accéder de la catégorie C à la catégorie B, pourra décourager des agents peu diplômés au sortir de leurs études secondaires et n'ayant jamais été confrontés à la discipline des préparations à concours auparavant.

3. LES DEROULEMENTS DE CARRIERE ET LES PROMOTIONS

A partir du fichier du personnel, une étude menée sur l'ensemble des agents a permis de donner une représentation globale et statistique des possibilités de promotion, au sens large du terme, entre les agents originaires d'outre mer et les non originaires.

Pour ce faire, une comparaison a été établie entre les corps dans lesquels les agents sont arrivés en tant qu'agent public au sein de la Ville de Paris et ceux dont ils ressortissent aujourd'hui.

Cette analyse permet de cerner l'évolution respective des agents originaires ou non originaires d'outre mer, mais elle ne permet pas de dire si la promotion de l'agent résulte de la réussite à un concours ou d'une nomination au choix. Il convient toutefois de préciser que les promotions d'un corps à un autre et, plus encore d'une catégorie hiérarchique à une autre, s'effectuent, conformément aux règles statutaires de la fonction publique, principalement par la voie des concours et accessoirement au moyen de nominations au choix : généralement celles-ci n'en représentent que 15 à 20%.

Les résultats bruts de cette étude sont donnés en annexe II.

3.1. Les niveaux hiérarchiques lors de l'arrivée à la Ville

Un premier tableau de synthèse permet de pointer des différences sensibles dans les niveaux hiérarchiques d'intégration au sein de la Ville.

Catégorie lors de l'arrivée à la Ville	Non originaires		Originaires OM		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
A	3394	8,6%	23	0,4%	3417	7,6%
B	4816	12,2%	141	2,6%	4957	11,0%
C	31338	79,2%	5289	97,0%	36627	81,4%
Total	39548	100,0%	5453	100,0%	45001	100,0%

Les personnels originaires des DOM intègrent l'administration parisienne quasi exclusivement en catégorie C (97%). Par voie de conséquence, l'arrivée en catégorie B est rare (2,6%) et reste exceptionnelle en A (0,4%).

Pour leurs collègues, même si la catégorie C représente près des 4/5èmes des arrivées, les intégrations dans les cadres de la Ville en catégorie A et B atteignent respectivement 8,6% et 12,2%.

Une différence majeure se produit donc dès l'arrivée à la Ville.

3.2.Les promotions d'une catégorie à une autre

Une seconde différence apparaît dans les taux de promotion d'une catégorie hiérarchique à une autre comme le montre le tableau[6] ci-après. Les données pertinentes ont été surlignées pour en faciliter la lecture. Elles correspondent au pourcentage de promotion de la catégorie lors de l'arrivée au sein de la Ville à la catégorie actuelle de l'agent.

		Catégorie lors de l'arrivée à la Ville		
		A	B	C
	Catégorie actuelle			
Non originaires	A	98,8%	12,7%	1,2%
	B	0,8%	85,2%	10,2%
	C	0,4%	2,1%	88,7%
	Toutes catégories	100,0%	100,0%	100,0%
	Catégorie actuelle			
Originaires d'outre-mer	A	95,7%	3,5%	0,1%
	B	0,0%	90,8%	1,9%
	C	4,3%	5,7%	98,0%
	Toutes catégories	100,0%	100,0%	100,0%

Les agents nés dans les DOM et recrutés en catégorie C y restent à 98%. Moins de 2% accèdent à la catégorie B, les cas de promotion en catégorie A étant rarissimes. Dans le même temps, plus de 10% de leurs collègues se promeuvent en catégorie B. S'agissant des promotions de catégorie B en A, la différence est également significative.

3.3.L'analyse de la rareté des promotions pour les principaux corps d'accès

Il est important d'évaluer plus précisément dans quelle mesure l'appartenance aux différents corps de la Ville est une variable déterminante dans les probabilités de promotion de catégorie hiérarchique.

[6] Ce tableau, issu des données du fichier du personnel, fait marginalement apparaître des informations à première vue incohérentes : quelques agents ont un déroulement de carrière qui les fait régresser de catégorie hiérarchique. Il s'agit en fait d'agents recrutés sur des emplois contractuels répertoriés en catégorie A ou B qui ont opté pour une titularisation en catégorie C. Pour ce qui concerne les agents nés dans les DOM, c'est ainsi que 4,3% d'entre eux recrutés avec un contrat assimilé à la catégorie A sont aujourd'hui titulaires en catégorie C de même que 5,7% de ceux initialement embauchés sur un contrat assimilé à la catégorie B.

3.3.1. Les données statistiques

Une comparaison a été effectuée pour l'ensemble des corps ayant accueilli en leur sein des personnels originaires des DOM actuellement en activité. Un extrait du tableau général est présenté ci-après pour les corps de catégorie B et C ayant accueilli au moins 10 agents nés dans les DOM, soit plus de 96% de l'effectif.

	Effectifs		Taux de promotion			
	Total	Total	Promotion en A		Promotion en B	
Corps lors de l'arrivée à la Ville	originaires	corps	N	O	N	O
AGENTS DE SERVICE DES ECOLES	712	2377	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%
AGENTS SPECIALIS. DES ECOLES MATERNELLES	630	1829	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%
MNS	514	1751	0,3%	0,0%	17,5%	2,5%
EBOUEURS	497	5431	0,0%	0,0%	2,7%	0,2%
AGENTS DE SERVICE INTERIEUR	393	1334	0,1%	0,0%	1,4%	0,0%
AUXILIAIRES DE PUERICULTURE	292	3288	0,1%	0,0%	6,8%	5,5%
AIDE D'USINE	249	720	1,1%	0,0%	16,6%	1,6%
OUVRIERS PROFESSIONNELS	246	2331	0,0%	0,0%	2,9%	0,0%
AGENTS ADMINISTRATIFS	242	2689	4,6%	0,9%	13,4%	5,4%
AGENTS SURVEILLANCE SPECIALISEE COMMUNE	189	970	0,1%	0,5%	3,3%	1,6%
GARDE PROMENADES	160	230	0,0%	0,0%	1,4%	0,0%
ADJOINTS AMINISTRATIFS	149	2138	2,8%	0,0%	17,3%	5,4%
CANTONNIER D'EMPIERREMENT	126	332	0,5%	0,0%	4,9%	0,0%
ANIMATEUR A TEMPS NON COMPLET	74	584	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
OUVRIER DE 2EME CATEGORIE	68	1180	0,4%	0,0%	18,8%	2,9%
AGENTS DE SERVICE	60	525	0,0%	0,0%	1,9%	0,0%
CONDUCTEUR AUTOMOBILE TC	52	567	0,0%	0,0%	2,1%	0,0%
INSPECTEURS DU SERVICE DE SECURITE	47	526	0,6%	0,0%	0,6%	0,0%
CHAUFFEUR BASSE PRESSION	43	82	0,0%	0,0%	23,1%	0,0%
AGT SERV INT TIV	40	189	0,0%	0,0%	3,4%	0,0%
GARDIEN DE MUSEES	40	143	1,0%	0,0%	3,9%	0,0%
GARDIENNES CHALET DE NECESSITE	35	77	4,8%	0,0%	2,4%	0,0%
AGENTS DE SURVEILLANCE DES MUSEES	30	261	2,6%	0,0%	5,2%	0,0%
ADJOINTS ADMINISTRATIFS ACCUEIL/COMPTA	29	95	0,0%	0,0%	1,5%	0,0%
O.S. ENTRETIEN GENERAL	26	220	0,0%	0,0%	30,4%	15,4%
AGENTS DE SERVICE DES ETS D'ENSEIGNEMENT	25	83	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
FOSSOYEUR	25	143	0,0%	0,0%	2,5%	0,0%
SECRETAIRES MEDICAUX & SOCIAUX	23	277	0,0%	NS		
MAITRES OUVRIERS	23	854	0,4%	0,0%	36,2%	17,4%
SECRETAIRES ADMINISTRATIFS	22	678	17,8%	NS		
STENODACTYLOGRAPHES	21	372	1,1%	0,0%	17,4%	9,5%
AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES	19	305	0,0%	0,0%	2,4%	0,0%
SECRETAIRES MEDICAUX & SOCIAUX	19	241	3,2%	0,0%	92,3%	94,7%
AGENTS HORS EFFECTIF	18	469	8,9%	5,9%	10,4%	0,0%
ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS	15	350	0,6%	NS		
TECHNICIENS SUPERIEURS	14	636	20,3%	NS		
EGOUTIER	14	360	0,0%	0,0%	4,6%	0,0%
ABS	13	371	0,0%	0,0%	11,7%	15,4%
ADJ ANIM PERISC	13	558	1,7%	0,0%	13,8%	0,0%
EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS	12	650	0,2%	NS		
AGENT HOSPITALIER	10	53	0,0%	0,0%	27,9%	20,0%
AIDES-SOIGNANTS	10	109	0,0%	0,0%	2,0%	0,0%
TOTAL DES CORPS	5453	45001	8,7%	0,6%	17,6%	4,2%

Il apparaît que, globalement**, les agents non originaires des DOM se promeuvent 14 fois plus à la catégorie A et 4 fois plus à la catégorie B que leurs homologues nés outre-mer**.

Dans le détail, la réalité est plus nuancée.

3.3.2. Les corps au sein desquels les possibilités de promotion à la catégorie supérieure sont rares ou inexistantes

Pour ce qui concerne les deux premiers corps d'accueil (**agents de service des écoles et agents spécialisés des écoles maternelles**), les taux de promus, s'ils sont nuls pour les personnels nés outre-mer, sont infimes pour leurs collègues. Or ces deux corps ont accueilli à eux seuls le quart des effectifs de agents originaires des DOM. Il en va de même pour le corps voisin des agents de service des établissements d'enseignement. **Dans cette filière de l'entretien des écoles**, il n'existe en effet **pas de débouché en catégorie B**. Pour se promouvoir, il est nécessaire de changer de filière et présenter, par exemple, le concours de secrétaire administratif.

D'autres filières n'ont longtemps[7] **pas disposé de débouché** en catégorie B. C'est notamment le cas de **la surveillance spécialisée**[8] constituée par les agents de la surveillance spécialisée de la commune (ASS), les gardiennes de chalet de nécessité et, auparavant, les gardes des promenades. Ils représentent ensemble environ 5% du total. Les taux de promotion y sont un peu plus élevés. Encore faut-il les relativiser en notant que le concours d'ASS constitue aujourd'hui un point d'entrée pour de jeunes diplômés dans la fonction publique parisienne qui s'empressent ensuite de passer des concours de la filière administrative. Les **inspecteurs de sécurité** (47 sont originaires des DOM) se trouvent dans la même situation.

Par ailleurs, **des corps ouvriers aux effectifs importants** (éboueurs et ouvriers professionnels, également les conducteurs automobiles et les fossoyeurs connaissent des **taux de promotion inférieurs à 3%**. Ces quatre corps ont accueilli 820 agents originaires d'outre mer, soit 15% du total. Si ces taux de promotion sont faibles, il est à noter que ceux des agents originaires des DOM sont plus faibles encore quand ils ne sont pas nuls.

Dans les corps aux effectifs originaires des DOM importants, d'autres ne voient pratiquement aucun de leurs ressortissants se promouvoir à un emploi de la catégorie hiérarchique supérieure. C'est en particulier le cas des **agents de service intérieur** travaillant dans les crèches (plus de 7% de l'effectif). Il faut au demeurant garder à l'esprit qu'une promotion en catégorie B dans la filière de la petite enfance impliquerait

---

[7] Un corps de technicien de la surveillance spécialisée a été créé à la fin de l'année de l'année 2002 mais il reste en cours de constitution et aucun emploi n'y est à ce jour pourvu. Quelques agents nés outre-mer actuellement agents chefs de la surveillance spécialisée devraient bénéficier des nouvelles possibilités de promotions ainsi ouvertes.

[8] Toutefois, dans cette filière, les promotions dans le corps d'avancement en catégorie C, celui des agents chefs, bénéficient proportionnellement aux agents nés dans les DOM : ils sont en effet 28,2% dans le corps de base et 29,7% dans le corps des agents chefs de la surveillance spécialisée.

successivement une scolarité en école d'auxiliaire de puériculture, puis le suivi d'une formation longue d'éducatrice de jeunes enfants.

Les promotions de catégorie hiérarchique sont également très rares ou inexistantes pour les animateurs à temps non complet (74), les agents de service (60) ou les agents de service technique (19) par exemple.

En conclusion de ces développements, **pour plus de la moitié des effectifs originaires des DOM, il semble que leur corps disposant de peu (voire pas) de débouchés accessibles en catégorie B**, leur situation diffère peu de celle de leurs collègues. Il convient néanmoins de préciser que **les taux de promotion, même faibles, sont quasi systématiquement plus élevés pour les non originaires**.

3.3.3. Les corps au sein desquels les possibilités de promotion sont plus importantes.

Deux situations se présentent qui vont être successivement étudiées.

Pour deux corps, les perspectives d'évolution sont relativement proches quel que soit le lieu de naissance[9]. Il s'agit en premier lieu des **auxiliaires de puériculture** dont 292 sont nées outre-mer (un peu plus de 5% du total). Leur taux de promotion en catégorie B est de 5,5% à rapporter aux 6,8% pour leurs collègues. Il en va de même pour les **aides de bassin et stérilisateurs** (ABS), mais il s'agit en l'occurrence d'un effectif peu important de 13 agents nés dans les DOM.

Pour le reste, les taux de promotion sont généralement beaucoup moins élevés. Ainsi dans la **filière administrative**, où se retrouvent environ 500 agents et adjoints administratifs nés outre-mer (9% du total), ces derniers **se promeuvent deux à trois fois moins** fréquemment que leurs homologues.

Enfin, dans la **filière ouvrière**, pour les corps d'accueil importants, on note des **taux de promotion en catégorie B deux (OSEG, maîtres ouvriers), six (ouvriers de 2ème catégorie), voire dix (aides d'usine) fois moins importants** pour les agents originaires d'outre-mer. Il faut malgré tout souligner une évolution intéressante dans la filière ouvrière : **c'est au sein des corps dont la constitution est la plus récente que les différences sont les moins prononcées**. Ainsi alors qu'aucun des 126 cantonniers d'empierrement originaires d'outre-mer n'a connu une promotion en catégorie B, 4 des 24 OSEG recrutés depuis en ont bénéficié. De même, l'écart des taux de promotion s'est réduit entre les ouvriers de 2ème catégorie et les maîtres ouvriers qui leur ont succédé.

Un dernier cas doit être mentionné : celui des maîtres nageurs sauveteurs (MNS). Il est particulièrement complexe. Beaucoup d'agents ont eu comme premier emploi à la Ville un contrat saisonnier de MNS. Cela semble plus particulièrement marqué pour les personnels originaires des DOM (près de 10% du total). Ces MNS

[9] Les secrétaires médicales et sociales (SMS) ayant toutes ou presque été reclassées de catégorie C en catégorie B, elles ont été exclues de l'analyse. 19 sont nées outre-mer.

saisonniers ont en définitive intégré la fonction publique parisienne en qualité de titulaires dans des emplois de catégorie C, à plus de 80% en tant qu'ouvriers professionnels. Pour ceux d'entre eux qui étaient des MNS titulaires, ils ont été reclassés en catégorie B en qualité d'éducateur sportif des activités de la natation (ESAN). Parmi les personnels non originaires d'outre-mer, une proportion initiale plus importante d'agents titulaires s'est traduite par un taux de reclassement plus élevé. En conséquence, le taux de promotion 7 fois moins important pour les MNS originaires d'outre-mer par rapport à leurs collègues doit être considéré avec circonspection.

Pour conclure, **dans les multiples corps où il existe des possibilités de promotion à la catégorie hiérarchique supérieure, il est indéniable que les agents originaires d'outre-mer en bénéficient significativement moins dans la plupart des cas**.

3.4.La faiblesse de la participation aux préparations à concours

Les données conservées par le bureau du recrutement ne prennent pas en compte les lieux de naissance. Il n'est donc pas possible de faire ici l'analyse des taux d'inscription et de réussite aux concours.

Par ailleurs, le cliché relatif aux diplômes détenus par les agents est insuffisamment renseigné pour être exploité.

Les seules possibilités d'exploration dont nous disposons sont les inscriptions aux préparations aux concours ainsi que les tests d'orientation qu'il est généralement nécessaire de réussir avant d'y accéder. Ces statistiques sont tenues depuis 1994 sur une application informatique indépendante du fichier du personnel ; il est toutefois possible de réunir les données d'identification personnelles (lieu de naissance) et professionnelles (numéro d'ordre, corps, direction d'affectation…) du fichier du personnel avec les informations relatives à la participation aux actions de formation.

Des analyses ont été menées tant sur la participation aux tests d'orientation qu'aux préparations à concours proprement dites. Les résultas détaillés de cette étude se trouvent aux annexes III et IV.

3.4.1. Les tests d'orientation

Les inscriptions des personnels originaires des DOM aux différents tests d'orientation sont en moyenne inférieures à 300 par an. Ce nombre est à rapporter aux 5 453 agents de référence. On peut donc considérer que le nombre d'agents nés outre-mer qui aspirent à préparer un concours ne dépasse pas annuellement les 5%.

Les données recueillies révèlent en premier lieu que **la grande majorité des préparations recherchées concernent l'accès à des corps de catégorie C (68,6%).** Il s'agit donc plus pour les agents d'obtenir une titularisation ou une promotion au sein de la catégorie C que de se promouvoir à la catégorie B ou, *a fortiori*, à la catégorie A.

Pour ce qui concerne les agents ressortissant de la catégorie B, sur un total de 55 inscriptions aux tests depuis 1994, soit en moyenne 6 par an, 25 correspondaient à des préparations à concours donnant accès à la catégorie A, 25 autres à des actions de

promotion ou de titularisation à l'intérieur de la catégorie B et 5 à des titularisations en catégorie C[10].

En regardant dans le détail, on trouve des confirmations à certaines hypothèses évoquées plus haut. Ainsi, sur une période de 9 ans, on relève simplement 69 inscriptions d'agents de service des écoles nés outre-mer à des tests et parmi celles-ci seulement 7 à des tests donnant accès à une préparation de concours de catégorie B. Or, 712 agents nés dans les DOM sont entrés à la Ville en qualité d'agent de service des écoles. Les résultats sont comparables pour les agents spécialisés des écoles maternelles. Les agents de service intérieur des crèches ont quant à eux été très nombreux à passer des tests, mais il s'agissait surtout de préparation à une titularisation ou d'actions en vue d'un accès à une école d'auxiliaire de puériculture.

Pour les éboueurs nés dans les DOM, si 167 se sont inscrits sur la période aux tests, il s'agit principalement pour eux de se promouvoir en tant que chef d'équipe du nettoiement ou de se reconvertir dans un autre métier plutôt que d'atteindre la catégorie B : en effet, depuis 1994, 3 d'entre eux seulement ont tenté d'accéder à un concours de catégorie B. On note un phénomène de même ordre pour les ouvriers professionnels qui **aspirent majoritairement à devenir maître ouvrier ou « chef » plutôt que de se promouvoir en catégorie B en tant qu'agent de maîtrise**. Quant aux agents de la surveillance spécialisée, ils visent en priorité les concours d'agents chefs ou ceux d'adjoint administratif et pour 12% d'entre eux la catégorie A ou la catégorie B.

Les auxiliaires de puériculture font exception et manifestent une plus forte volonté de poursuivre des études d'éducatrice de jeunes enfants, voire d'infirmière et de puéricultrice, corps de catégorie B.

Il convient enfin de noter **de nombreuses inscriptions aux tests préalables à des concours de la filière administrative** : depuis 1994, elles représentent 920 sur 1 853 inscriptions à des tests de catégorie C. En catégorie B, les tests d'orientation pour l'accès à la préparation de secrétaire administratif totalisent à eux seuls 425 des 801 inscriptions. On peut en inférer la volonté des agents ne disposant pas de débouchés dans leur filière d'origine d'en trouver dans la filière administrative.

Il faut enfin remarquer la rareté des inscriptions aux tests correspondant à des concours de catégorie A (1,8% du total).

3.4.2. Les préparations aux concours

Les préparations à concours auxquelles les agents originaires d'outre-mer ont effectivement eu accès confirment le constat. Le volume est à peu près comparable : il s'établit à 2 756 actions. **Pour près des deux tiers, les préparations concernent des concours de catégorie C et pour 2,7% seulement des concours de catégorie A.**

Les agents nés dans les DOM qui ressortissent de la catégorie B et qui s'inscrivent, le font à 82% à des préparations à concours de promotion au sein de leur

[10] Cf. note n° 6 en bas de la page 13.

catégorie. On note seulement 54 participations en 9 ans à des préparations à des concours de catégorie A.

En définitive, **les inscriptions ne sont nombreuses pour accéder à la catégorie B que parmi les adjoints administratifs**. De même, à une échelle dix fois moins importante, c'est parmi les secrétaires administratifs nés dans les DOM que se trouvent la majeure partie des agents qui préparent l'accès à la catégorie A.

En conclusion de cette partie, il apparaît que **les personnels originaires des DOM ressortissent en majorité de corps classés en catégorie C dont les perspectives de promotion à la catégorie B sont réduites**. En tout état de cause, de telles promotions impliquent la réussite à un concours. Or, les agents nés dans les DOM qui s'inscrivent à des préparations à concours, **font en priorité le choix de se promouvoir au sein de leur catégorie hiérarchique d'origine**. Dans ces conditions, les pourcentages de promotion de la catégorie C à la catégorie B restent à ce jour inférieures à 2% alors qu'ils dépassent les 10% pour leurs collègues.

4. LES INCIDENTS DANS LES RAPPORTS AVEC LA HIERARCHIE

Les difficultés avec la hiérarchie se matérialisent par des sanctions disciplinaires. Elles peuvent également donner lieu à des signalements à la Déléguée Générale à l'Outre-mer et parfois à la Médiatrice en cas de discrimination ou de faits de harcèlement.

4.1. Les sanctions disciplinaires

L'analyse porte sur les sanctions figurant au fichier du personnel. Elles incluent en conséquence les blâmes mais pas les avertissements qui n'ont pas à y figurer.

	Originaires		Non originaires		Total
	Nombre	%	Nombre	%	
Abaissement d'échelon (TIT)		0,0%	3	100,0%	3
Annulation de sursis ETF <= 15j (TIT)		0,0%	4	100,0%	4
Annulation de sursis ETF > 15j (TIT)	1	50,0%	1	50,0%	2
Blâme (TIT.ST.NON T)	138	11,9%	1 020	88,1%	1 158
Déplacement d'office (TIT.STA)	4	20,0%	16	80,0%	20
ETF jusqu'à 6 mois (STAG)	1	11,1%	8	88,9%	9
ETFjusqu'à 1 mois (N.TIT)	1	14,3%	6	85,7%	7
ETF<=15j (TIT)	25	13,2%	165	86,8%	190
ETF entre 3 mois et 2 ans (TIT)	15	17,2%	72	82,8%	87
Retraite d'office (TIT)		0,0%	1	100,0%	1
Rétrogadation (TIT)		0,0%	2	100,0%	2
Révocation (TIT)		0,0%	1	100,0%	1
Sursis ETF <= 15j (TIT)	11	9,3%	107	90,7%	118
Sursis ETF> 15j (TIT)	9	14,8%	52	85,2%	61
Mise à pied <=5J (ST.NT)	1	8,3%	11	91,7%	12
Total	206	12,3%	1 469	87,7%	1 675

Le tableau ci-dessus montre, qu'au total, les sanctions se partagent entre originaires et non originaires selon des proportions comparables à leurs effectifs respectifs.

Les blâmes, sanctions à la fois les moins lourdes et les plus nombreuses[11], **touchent proportionnellement un peu moins les originaires des DOM**. Inversement, **les exclusions temporaires de fonctions** (ETF dans le tableau) **et les déplacements d'office les concernent en général un peu plus**.

Toutefois, cette dernière appréciation est à nuancer. En effet, les personnels de catégorie C sont en pratique plus sanctionnés que les personnels de catégorie A et B. Or, comme nous l'avons vu précédemment, les personnels originaires des départements

[11] Plus de 69% de l'ensemble des sanctions analysées.

d'outre-mer sont sur-représentés au sein de la catégorie C. Il n'est dès lors sans doute pas abusif de considérer que, même pour les exclusions temporaires de fonctions, ces personnels ne sont pas plus fréquemment sanctionnés que l'ensemble de leurs collègues.

En pratique, **le sentiment d'être davantage sanctionné évoqué par les organisations syndicales vient sans doute de l'interférence des exclusions temporaires de fonctions dans le processus d'acquisition des droits à congés bonifiés**. En effet la stricte application de la réglementation a pour effet de remettre le compteur à zéro dès lors qu'une carrière est interrompue par la sanction d'une exclusion temporaire de fonctions. Cette conséquence peut apparaître beaucoup plus pénalisante que certaines ETF, notamment celles de courte durée, qui peuvent s'apparenter dans les faits à des congés sans rémunération. A côté d'une sanction pécuniaire, ce sont des projets familiaux qui sont alors susceptibles d'être affectés.

A cela s'ajoute le sentiment d'être traité de manière inéquitable par rapport aux métropolitains dont les droits à congés et la vie familiale ne sont pas touchés par les sanctions disciplinaires.

Au demeurant, la relative fréquence du recours au déplacement d'office s'explique vraisemblablement par le souci de limiter le recours aux exclusions temporaires de fonctions : cette sanction est en effet sans conséquence sur les congés bonifiés.

4.2.Les signalements à la Délégation Générale à l'Outre-mer

Madame la Déléguée Générale a porté à la connaissance de l'Inspection générale neuf courriers lui demandant son intervention. L'analyse de ces 9 dossiers fait apparaître les éléments suivants :

direction	grade	demande	observations
DJS	Ouvrier professionnel	Passer au grade supérieur et obtenir une augmentation de sa note.	Note 2001 de l'intéressé : 16, la note moyenne dans l'échelon étant 17,06. L'intervenant fait valoir que sa note et les appréciations qui l'accompagnent résultent de ses absences occasionnées par des fonctions électives dans sa commune de résidence (Stains) et par sa participation à « un jury du TGI de Bobigny ».
NR	Agent d'entretien	Demandes de formation se heurtant à un refus.	Employé à la Ville de Paris depuis 18 ans selon les termes de sa lettre, l'intervenant souhaite accéder à une formation ou à un stage pour changer de poste.
DASES	Adjointe administrative	L'intéressée souhaite un changement d'affectation.	Elle estime qu'elle a été victime de « harcèlement moral et psychologique et de manipulations » qui sont à l'origine d'un congé de longue maladie de 3 ans. Sa reprise d'activité devait s'effectuer, en dépit de ses interventions, dans son service d'origine.
DVD	Adjointe administrative	Agression verbale par un supérieur	La lettre de l'intéressée fait état d'agressions verbales par un cadre de son service et par son prédécesseur.

	sténodactylo	hiérarchique.	
DASCO	Agente de service des écoles[12]	L'intéressée, gardienne d'école, conteste que certaines tâches qui lui sont demandées lui incombent. Le Maire de Pointe Noire demande l'intervention de Mme la Déléguée à l'Outre- mer.	Le dossier comprend notamment une lettre de la plaignante, deux notes de la directrice de l'école où elle est affectée, une lettre du Maire de Pointe Noire. La Directrice affirme que la gardienne refuse d'effectuer l'entretien de l'entrée de l'école. Cette dernière invoque le règlement applicable aux gardiennes d'école et la difficulté à définir la notion de « l'entrée de l'école ». La note de la plaignante est de 15,75 en 2001 contre 16 en 2000. La note moyenne dans l'échelon en 2000 était de 17,92. L'appréciation du supérieur hiérarchique direct (cadre A de la DASCO) indique que « Mme X ne s'est pas intégrée à l'école. A passé son temps à contester les tâches qui lui sont dévolues et à manquer à ses obligations »
DPE	Eboueur	Demande d'un poste d'ouvrier électricien à la DASES « afin d'occuper la fonction qui correspond à sa qualification »	L'intéressé déclare « qu'il a un niveau de formation d'électrotechnicien », qu'il a postulé pour occuper un poste d'électricien et que sa demande a été refusée par l'Administration en dépit d'un accueil favorable du chef électricien et des cadres du service (médical).
DASES	Adjointe administrative	Demande de changement de service.	L'intéressée souhaite changer de service pour se rapprocher de son domicile et pour exercer des fonctions qui lui conviennent mieux.
DJS	Ouvrier professionnel principal	Demande d'un poste de gardien d'école, soit un autre poste logé	L'intéressé déclare qu'en 1991, il avait été pressenti pour un poste logé mais que, pour une raison qu'il ignore, sa demande n'a pas abouti.
NR	Agente administrative	Souhait d'affectation en administration centrale	Après une année de disponibilité, l'intéressée a été affectée, à sa reprise de fonctions, dans une mairie d'arrondissement. Elle souhaite travailler à nouveau en administration centrale « pour être un peu plus avec ses fils ».

Sur les 9 cas d'intervention évoqués ci-dessus, 5 proviennent d'agents féminins, 4 d'agents masculins. Les agents concernés appartiennent tous à la catégorie C.

Cinq dossiers concernent une demande de changement d'affectation ou de nature de poste, un est relatif à une demande de promotion et de réévaluation de la note annuelle, un concerne une demande d'accès à une formation, et les 2 derniers expriment

[12] le dossier remis par la Médiatrice (voir ci-dessous) indique que pour cet agent, il y a eu une sanction administrative amnistiée le 01/03 et qu'un recours est pendant devant le juge administratif.

des situations conflictuelles ouvertes (agression verbale, conflit avec une directrice d'école).

Sauf erreur d'analyse, **les 9 demandes exposées relatent des cas ordinaires de difficultés professionnelles ou hiérarchiques**. Les dossiers transmis par Mme la Déléguée générale à l'outre-mer ne font au demeurant jamais mention d'un motif fondé sur un critère lié à l'origine des agents pour justifier leur requête.

4.3.Les signalements au service de la médiation

Les éléments communiqués par les services de la médiation sont reproduits dans le tableau suivant[13] :

direction	grade	Nature des faits évoqués	Instruction du dossier
DPJEV	fossoyeur	Insultes racistes	Dossier clos (réconciliation)
DASCO	Gardienne d'école	Harcèlement moral	En cours (sanction disciplinaire amnistiée 01/03, recours au TA pour annulation de la sanction)
DVD	Adjoint administratif sténodactylo	Harcèlement moral	Dossier clos (mauvaises relations professionnelles)
DPA	Agent administratif	Harcèlement moral	Dossier clos (mutation DASES)
DJS A quitté la Ville	Ouvrier professionnel des sports	Examen professionnel, discrimination raciale	Réponse statutaire
DMG	Agent de service	Accident de trajet	En cours (problème statutaire)
DVD	Adjoint administratif	Harcèlement sexuel	En cours (soupçon de harcèlement)
DASES	Agent administratif	Harcèlement moral	En cours (encadrement défaillant)
CASVP	Monitrice éducatrice stagiaire	Harcèlement moral	En cours (soupçon de harcèlement)

La nature des faits reprochés correspond à la typologie adoptée par le service de la médiation pour suivre les affaires qui lui sont soumises. Les interventions des plaignants peuvent explicitement ou non faire référence, par exemple, à la notion « harcèlement moral ».

[13] 2 des 9 cas sont aux limites du champ de l'étude, l'un concernant un agent du CASVP et l'autre étant signalé par un agent ayant quitté la Ville depuis plusieurs années. Ils sont néanmoins évoqués et comptabilisés.

Sur les neuf cas présentés, six concernent des femmes et trois des hommes. Les agents appartiennent tous à la catégorie C. Trois d'entre eux (gardienne d'école, adjoint administratif sténodactylo, agent administratif) figurent par ailleurs dans le tableau relatif aux requêtes communiquées par Mme la Déléguée Générale à l'Outre-mer.

En définitive, deux interventions invoquent un motif discriminatoire (insultes racistes, discrimination raciale à l'occasion d'un examen professionnel), cinq une situation de harcèlement moral, une a trait à des faits de harcèlement sexuel, enfin le dernier a pour motif un accident de trajet[14].

Au total, les 9 cas traités par le service de la médiation évoqués sont à rapporter à un ensemble de 55, soit un peu plus de 16%. Cette proportion est supérieure aux 12,1% d'agents originaires des DOM. Elle peut toutefois être rapprochée de la part des agents originaires d'outre-mer au sein de la catégorie C qui s'élève à 15,7%.

En conclusion de cette partie, tant à travers le prisme des sanctions disciplinaires qu'à l'analyse des problèmes évoqués auprès de la Médiatrice et de la Déléguée générale à l'outre-mer, **la situation des agents nés dans les DOM dans leurs relation avec la hiérarchie n'apparaît pas le plus souvent fondamentalement différente de celle de leurs collègues**.

Toutefois, l'impression de rencontrer des difficultés avec la hiérarchie se nourrit sans doute du **sentiment d'injustice éprouvé lorsque des exclusions temporaires de fonctions remettent en cause des droits à congés bonifiés**. On peut s'interroger, à l'instar de la direction des ressources humaines, sur la nécessité de maintenir une application aussi rigoureuse de la réglementation.

[14] Pour celui-ci, il s'agit, selon les informations communiquées par le service de la médiation, de régler une situation compliquée en raison du recours tardif du piéton accidenté par l'agent de la Ville qui circulait à vélo.

5. RECOMMANDATIONS

Comme nous l'avons vu dans les parties qui précèdent, les promotions de corps et, plus encore, d'une catégorie hiérarchique à une autre, dépendent pour l'essentiel de la réussite des agents à des concours. Chaque agent doit donc être en mesure de prendre l'initiative d'une gestion dynamique de sa carrière. Une évolution pourrait également être envisagée en matière disciplinaire.

5.1. L'invitation à un entretien de carrière

Dans un premier temps, les agents originaires des DOM qui le souhaitent pourraient être invités à faire un point sur le déroulement de leur carrière et les perspectives d'évolution qui s'ouvrent à eux.

Cette mesure pourrait être proposée à des agents ayant à la fois un minimum d'ancienneté et des perspectives d'évolution réelles. Les tranches d'âge allant de 25 à 44 ans constitueraient sans doute la cible adéquate.

Cet entretien de carrière revêtirait un caractère facultatif.

5.2. La définition d'un projet individuel de qualification

A l'issue de l'entretien de carrière, les agents volontaires pour s'engager dans une préparation à concours seraient conseillés pour définir un cursus de formation adapté, passant le cas échéant par des formations de mise à niveau préalable, afin d'être en mesure d'accéder à une préparation à concours, puis de réussir le concours proprement dit.

L'engagement de l'agent prendrait la forme d'un projet individuel de qualification.

5.3. La limitation des effets des exclusions temporaires de fonctions sur l'acquisition des droits à congés bonifiés

Nous avons vu plus haut les difficultés engendrées pour certains des agents originaires des DOM en matière disciplinaire : une application stricte de la réglementation fait perdre les droits à congés bonifiés aux agents sanctionnés d'une exclusion temporaire de fonctions, quelle qu'en soit la durée.

Pour limiter ces difficultés, sous réserve d'un avis favorable de la commission administrative paritaire concernée siégeant en formation de conseil de discipline, l'exclusion temporaire de fonctions de courte durée, dès lors qu'elle n'excéderait pas 15 jours par exemple, serait à l'avenir réputée dénuée d'effet sur l'acquisition des droits à congés bonifiés.

6. TABLE DES ANNEXES

- Annexe I : Catégorie et corps d'arrivée en tant qu'agent public au sein de la Ville de Paris
- Annexe II : Evolution entre la catégorie et le corps d'arrivée à la Ville et la catégorie actuelle
- Annexe III : Analyse de l'inscription des agents nés dans les DOM aux tests d'orientation (2 documents)
- Annexe IV : Analyse de la participation des agents nés dans les DOM aux préparations à concours (2 documents)

Annexe I :

Catégorie et corps d'arrivée

en tant qu'agent public au sein de la Ville de Paris

NB ORIGINAIRE		ORIGINAIRE				
CAT_ARRIV	RGT_ARRIV	N	O	Total	O > 12%	0 > 30 agts
A	ADMINISTRATEURS	63	1	64		
	AGENT CONTR. COMMUNICATION et ADJOINT	2		2		
	AGENTS INFORMATIQUE CADRE SUPERIEUR	30	1	31		
	AGENTS TECHNIQUES CONTRACTUELS CAT I	1		1		
	AGENTS TECHNIQUES CONTRACTUELS CAT II	22		22		
	AGENTS TECHNIQUES CONTRACTUELS CAT III	42	1	43		
	ARCHI.DESS.CATG A	2	1	3	33,3%	
	ARCHITECTES DIVISIONNAIRES	2		2		
	ARCHITECTES VOYER	57	1	58		
	ASSISTANTS DE L'E.S.P.C.I.	35		35		
	ATTACHES D'ADMINISTRATION	384	3	387		
	ATTACHES DES SERVICES COM.DE PARIS	106	4	110		
	BIBLIOT. VAC.	13		13		
	BIBLIOTHECAIRES	7		7		
	CADRES SOCIO-EDUCATIFS	5		5		
	CH AD CVASC HC	1		1		
	CH ADJT LABO CVAS	1		1		
	CH.TRX.EC.ALEMBER	1		1		
	CHARGES DE MISSION ANCIENNE CATEGORIE	1		1		
	CHARGES DE MISSION CADRE SUPERIEUR	270	2	272		
	COLLABORATEUR DE CABINET DE MAIRE D'ARR.	34		34		
	COLLABORATEURS DE CABINET CADRE SUP.	96	2	98		
	COLLABORATEURS DE MAIRE C.S.	42		42		
	CONSEILLERS SOCIO-EDUCATIF	13		13		
	CONSERVATEURS DES BIBLIOTHEQUES	33		33		
	CONSERVATEURS DES MUSEES	45		45		
	CONSERVATEURS DU PATRIMOINE	17		17		
	COORDINATRICES DE CRECHES	3		3		
	CSEIL OR PROFES	1		1		
	DIR ETA 1E CL T-IV	1		1		
	DIR ETA 2E CL T-IV	7		7		
	DIR. CONSERV PARIS	3		3		
	DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT MEDICO-SOCIAL	2		2		
	DIRECTEURS & DIRECTEURS GENERAUX	12		12		
	DIRECTEURS DES CONSERVATOIRES	10		10		
	EDUCATEUR CHEF TIV	1		1		
	ELEVES ADMINISTRATEURS	22		22		
	ELEVES BIBLIOTHECAIRE	18		18		
	ELEVES INGENIEUR	513	2	515		
	INGENIEURS DES SERVICES TECHNIQUES	17		17		
	INGENIEURS DES TRAVAUX	64		64		
	INGENIEURS ECONOMISTES	5		5		
	INGENIEURS GENERAUX	1		1		
	INGENIEURS HYDROLOGUES	33		33		
	INGENIEURS HYGIENISTES	18		18		
	INSPECTEURS ET INSPECTEURS GENERAUX	1		1		
	MAITRE AUXILIAIRE DE DESSIN	2		2		
	MAITRES DE CONFERENCE DE L'E.S.P.C.I.	21		21		
	MED CTRE PHTISIOL	1		1		
	MED DEPTAL PT PMI	11		11		
	MEDECIN CHEF & ADJOINTS SERVICE MEDICAL	1		1		
	MEDECINS DU SERVICE MEDICAL	55		55		
	PROF CERT D BREUIL	4		4		
	PROF ED MA TEC DP	8		8		
	PROF TECH EC. BREUIL	3		3		
	PROF.CONS NAL RAL	39		39		
	PROF.CONSERV NL	203		203		
	PROFESSEUR CERTIFIE DU C.F.P. D'ALEMBERT	1		1		
	PROFESSEURS CERTIFIES ECOLE DU BREUIL	3		3		
	PROFESSEURS DE LA VILLE DE PARIS	876	5	881		
	PROFESSEURS DE L'E.S.P.C.I.	11		11		
	PROFESSEURS DES CONSERVATOIRES DE PARIS	37		37		
	PSYCHOLOGUE	19		19		
	PSYCHOLOGUES	2		2		
	PUERICULTRICE	4		4		
	REDACTEURS CONTRACTUELS	1		1		
	SAGE-FEMME	12		12		
	SAGE-FEMME CLASSE SUPERIEURE	1		1		
	SECRETAIRE GENERAL DU CONSEIL & ADJOINTS	1		1		
	SECRETAIRE GENERAL ET ADJOINTS	5		5		
	SOUS DIRECTEURS	10		10		

	VERIFICATEURS SERV. D'ARCHITECTURE	6		6		
Somme A		3394	23	3417		
B	ADJOINTS DES CADRES HOSPITALIERS	5	1	6	16,7%	
	ADJOINTS TECHNIQUES	7		7		
	ADJT C.HP C.N TIV	4		4		
	ADJT C.HP SUP TIV	1		1		
	ADJT CONSERV PARIS	22		22		
	AGENTS DE MAITRISE	51	1	52		
	AGENTS INFORMATIQUE CADRE MOYEN	51		51		
	AGENTS SUPERIEURS D'EXPLOITATION	1		1		
	AGENTS TECHNIQUES CONTRACTUELS CAT IV B	46		46		
	AGENTS TECHNIQUES CONTRACTUELS CAT IV C	2		2		
	AGT.SUP.EXPLOIT 2C	7		7		
	ARCHI.DESS.CATG B	9	1	10		
	ASSIST CH SCE SOC	3	1	4	25,0%	
	ASSIST SCE SOC. PPAL	1		1		
	ASSIST SERV SOCIA	235	1	236		
	ASSIST SERV SOCIAL	62		62		
	ASSIST. S.S. TIV	2		2		
	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	84	4	88		
	ASSISTANTS ENSEIGN.MUSICAL CONSERV PARIS	18		18		
	ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS	335	15	350		
	BIBLIOTHECAIRES-ADJOINTS	115		115		
	BIBLIOTHECAIRES-ADJTS SPECIALISES	9		9		
	CHARGES DE MISSION CADRE MOYEN	259	4	263		
	COLLABORATEURS DE CABINET CADRE MOYEN	49	1	50		
	COLLABORATEURS DE MAIRE C.M.	47	1	48		
	CONSEILLERS ECONOMIE SOCIALE & FAMILIALE	3		3		
	DOCUMENTALISTE	5		5		
	EDUCATEUR CHEF TIV	3		3		
	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	40	2	42		
	EDUCATEUR PRINCIPAL DE JEUNES ENFANTS	1		1		
	EDUCATEUR SP TIV	34	1	35		
	EDUCATEUR SPEC. NATATION 1ERE CLASSE	1		1		
	EDUCATEUR SPEC. NATATION 2EME CLASSE	14		14		
	EDUCATEUR SPECIAL	35		35		
	EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS	638	12	650		
	EDUCATEURS TECHNIQUES SPECIALISES	3		3		
	ELEVES PUERICULTRICES	142	5	147		
	ESAN	110	2	112		
	GRAPHISTE CONTRACTUEL	1		1		
	INFIR DIP.ET.ASS.	29	2	31		
	INFIRMIER	38	4	42		
	INFIRMIER DIP ETAT	12		12		
	INFIRMIER TIV		1	1	100,0%	
	INFIRMIERS	17		17		
	INSTIT AIDE ENFAN	1		1		
	INSTITUTEUR	5		5		
	INSTITUTEURS	4		4		
	LABORANTIN	46		46		
	LECTEUR D'ANGLAIS DE L'E.S.P.C.I.	1		1		
	MANIP ELEC-RADIO	1		1		
	MANIPULATEUR D'ELECTRORADIOLOGIE	12		12		
	MECANICIEN PROTHESISTE DENTAIRE	2		2		
	MONIT EDUC 2C TIV	19		19		
	MONIT EDUCAT 2CL	5		5		
	MONIT J-ENFTS ASE	1		1		
	MONIT-EDUC (N-C)	3		3		
	MONITEURS EDUCATEURS	43	2	45		
	MONITRICE DE JARDINS D'ENFANTS	22		22		
	PERSONNELS INFIRMIERS	52	2	54		
	PUERICULT CRECHES	125	3	128		
	PUERICULTRICE	11		11		
	PUERICULTRICE CL.N	29	3	32		
	PUERICULTRICE CL.S	1		1		
	PUERICULTRICE H.CL	8		8		
	PUERICULTRICE TIV	1		1		
	PUERICULTRICES	164	7	171		
	REDACTEURS CONTRACTUELS	18		18		
	REGISSEUR SON ET LUMIERE	1		1		
	SAGE FEMME TIV	1		1		
	SAGE-FEMME	10		10		
	SECRETAIRES ADMINISTRATIFS	656	22	678		

	SECRETAIRES MEDICAUX & SOCIAUX	254	23	277		
	SURV SERV MED T IV	1		1		
	SURV SERV MEDIC	2		2		
	SURVEILLANT	3		3		
	TECHN.LABO	25		25		
	TECHN.LABO C.PALE	1		1		
	TECHNICIENS DE LABORATOIRE	71		71		
	TECHNICIENS DE SERVICE CULTUREL	1		1		
	TECHNICIENS SUPERIEURS	622	14	636		
	TRAVAILLEUR INT V	43	6	49	12,2%	
Somme B		4816	141	4957		141
C	ABS	358	13	371		
	ADJ ANIM CH-GR PERISCOL	6		6		
	ADJ ANIM PERISC	545	13	558		
	ADJOINT ADM. BIBLIOTHEQUES	108	3	111		
	ADJOINTS ADMINISTR. BIBLIOTHEQUES	476	5	481		
	ADJOINTS ADMINISTRATIFS ACCUEIL/COMPTA	66	29	95	30,5%	
	ADJOINTS ADMINISTRATIFS HOSPITALIERS	2		2		
	ADJOINTS AMINISTRATIFS	1989	149	2138		149
	AGENT BUREAU TIV	6	1	7	14,3%	
	AGENT DE MENAGE	5	2	7	28,6%	
	AGENT D'ENTRETIEN SPECIALISE	42	5	47		
	AGENT HOSPITALIER	43	10	53	18,9%	
	AGENT MATERNEL	21	3	24	12,5%	
	AGENT OCCASIONNEL	5	1	6	16,7%	
	AGENT TEMPS INCOMPLET CAT C	1		1		
	AGENTS ADMINISTRATIFS	2447	242	2689		242
	AGENTS CHEF SURVEILLANCE SPEC COMMUNE	4		4		
	AGENTS CHEF SURVEILLANCE SPEC MUSEES	3		3		
	AGENTS DE BUREAU	52	8	60	13,3%	
	AGENTS DE MAITRISE	2		2		
	AGENTS DE SERVICE	465	60	525		60
	AGENTS DE SERVICE DES ECOLES	1665	712	2377	30,0%	712
	AGENTS DE SERVICE DES ETS D'ENSEIGNEMENT	58	25	83	30,1%	
	AGENTS DE SERVICE INTERIEUR	941	393	1334	29,5%	393
	AGENTS DE SURVEILLANCE DES MUSEES	231	30	261		
	AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIF.	1		1		
	AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES	286	19	305		
	AGENTS EDUCATIFS	141	2	143		
	AGENTS HORS EFFECTIF	451	18	469		
	AGENTS SPECIALIS. DES ECOLES MATERNELLES	1199	630	1829	34,4%	630
	AGENTS SUPERIEURS D'EXPLOITATION	3		3		
	AGENTS SURVEILLANCE SPECIALISEE COMMUNE	781	189	970	19,5%	189
	AGENTS TECHNIQUES CONTRACTUELS CAT IV C	18		18		
	AGENTS TECHNIQUES CONTRACTUELS CAT V	6		6		
	AGENTS TECHNIQUES DE BUREAU	9	2	11	18,2%	
	AGT DE SERVICE	14		14		
	AGT S. I.CRGE TIV	1		1		
	AGT S.I.2C TIV	2		2		
	AGT SCES HOSP TIV	2	1	3	33,3%	
	AGT SERV INT ECH1	7		7		
	AGT SERV INT TIV	149	40	189	21,2%	40
	AGT SERV.INTER.	3	1	4	25,0%	
	AGT SERVICE ECH1	3		3		
	AIDE DE LABORATOIRE ETBS D'ENSEIGNEMENT	12		12		
	AIDE D'USINE	471	249	720	34,6%	249
	AIDE ELEC-RADIOLO	3		3		
	AIDES DE LABORATOIRE	6	1	7	14,3%	
	AIDES INFIRMIER	7	3	10	30,0%	
	AIDES-SOIGNANTS	99	10	109		
	ANIMATEUR A TEMPS NON COMPLET	510	74	584	12,7%	74
	ANIMATEURS CONTRACTUELS A TEMPS COMPLET	36	3	39		
	ARCHI.DESS.CATG C'	3		3		
	ASI H.CAT TIV	3		3		
	A-SOIGN A.PUER TIV	25	2	27		
	ASSIST BIBLIO.	3		3		
	AUXIL PUERICULT	1		1		
	AUXILIAIRES DE PUERICULTURE	2996	292	3288		292
	BLANCHISSEUR BUANDIER	1		1		
	BRIGADIER DES CANAUX	35	1	36		
	CANTONNIER BARRAGISTE	44		44		
	CANTONNIER DE LA VOIRIE	110	9	119		
	CANTONNIER D'EMPIERREMENT	206	126	332	38,0%	126

	CANTONNIER DES CANAUX ET PORTS	81	7	88		
	CANTONNIER DES DERIVATIONS	15		15		
	CANTONNIER DES IRRIGATIONS	62		62		
	CHARGES DE MISSION CATEGORIE A.E.	10		10		
	CHAUFFEUR BASSE PRESSION	39	43	82	52,4%	43
	CHEF DE GROUPE AUTOMOBILE	1		1		
	CHEF D'EQUIPE BARRAGISTE	1		1		
	CHEF D'EQUIPE C.A.T.C.	17	4	21	19,0%	
	CHEF D'EQUIPE DES BASSINS	7		7		
	CHEF DESINFECTEUR DES ETUVES	1		1		
	CHEF EQUIPE EMPIERREMENT	1		1		
	CHEF SECTEUR BARRAGISTE	2		2		
	CHEF SECTEUR CANAUX ET PORTS	2		2		
	CHEF SECTEUR ENTRETIEN GENERAL	1		1		
	CHEFS D'EQUIPE DU NETTOIEMENT	70		70		
	COLLABORATEURS DE MAIRE A.E.	1		1		
	COMMIS TIV	6		6		
	CONCIER.EC.&ASS	1		1		
	CONCIERGE (P-S)	1		1		
	CONDUCTEUR AUTOMOBILE TC	515	52	567		52
	CONDUCTEUR DE MACHINE	14	1	15		
	CONDUCTEUR DE MACHINES DE MOINS DE 100 C	1		1		
	CONDUCTEUR DE MACHINES DE PLUS DE 100 CV	24	2	26		
	CONTREMAITRE TIV	1		1		
	CULTIVATEUR	2		2		
	DACTYLOGRAPHE TIV	2		2		
	DESINFECTEUR ETUVES	77	7	84		
	DESSINATEURS	269	6	275		
	DIVERS P SPECIAUX	2		2		
	EBOUEURS	4934	497	5431		497
	ECLUSIER	3		3		
	EGOUTIER	346	14	360		
	ELEVES AUXILIAIRES DE PUERICULTURE	104	7	111		
	EXPERT DU MATERIEL	39		39		
	FOSSOYEUR	118	25	143	17,5%	
	GAR FILL SERVICE	7		7		
	GARD BIBLIOTH.	11	1	12		
	GARDE PROMEN.EC		1	1	100,0%	
	GARDE PROMENADES	70	160	230	69,6%	160
	GARDIEN DE MUSEES	103	40	143	28,0%	40
	GARDIEN DE PARKING	15		15		
	GARDIEN MUS.ECH1	14	3	17	17,6%	
	GARDIENNES CHALET DE NECESSITE	42	35	77	45,5%	35
	INSPECTEURS DU SERVICE DE SECURITE	479	47	526		47
	MAG SPEC BIB VAC	5		5		
	MAGASINIERS SPECIALISES DE BIBLIOTHEQUE	125	9	134		
	MAITRES OUVRIERS	831	23	854		
	MANIPULATEUR D'ELECTRORADIOLOGIE	3		3		
	MNS	1237	514	1751	29,4%	514
	MONIT-EDUC N DIPL	1		1		
	MONITEURS D'ATELIER	8		8		
	O.S. BARRAGISTE	12		12		
	O.S. CANAUX ET PORTS	26	2	28		
	O.S. ENTRETIEN GENERAL	194	26	220		
	O.S. IRRIGATIONS	14		14		
	O.S. VOIRIE	25	6	31	19,4%	
	OUV PROF 1E C TIV	6		6		
	OUV PROF 2E C TIV	16	1	17		
	OUV PROF 3E C TIV	3	2	5	40,0%	
	OUVRIER 2EME CAT	4	1	5	20,0%	
	OUVRIER CHEF DEMENAGEUR	1		1		
	OUVRIER DE 2EME CATEGORIE	1112	68	1180		68
	OUVRIER D'ETAT	165		165		
	OUVRIER PROFESSIONNEL QUALIFIE	3		3		
	OUVRIER PROFESSIONNEL SPECIALISE	43	2	45		
	OUVRIER SPECIAL D'EMPIERREMENT	32	8	40	20,0%	
	OUVRIERS PROFESSIONNELS	2085	246	2331		246
	PERSONNEL DE SERVICE INTERIEUR	25	1	26		
	PREP.ENTREP.ECH1	2		2		
	PREPOSE ENTREPOTS	8	7	15	46,7%	
	PREPOSE SYLVICOLE	4		4		
	SAGES-FEMMES	16	3	19	15,8%	
	SECRET SERV.SOC	13		13		

	SECRETAIRES MEDICAUX & SOCIAUX	222	19	241		
	STENODACTYLO TIV	2		2		
	STENODACTYLOGRAPHES	351	21	372		
	SURV B.TRAV.ECH1	2		2		
	SURV BOURSE TRAV	18	1	19		
	SURVEILLANT DES ELEVES	4	1	5	20,0%	
	SURVEILLANT DU SERVICE INTERIEUR	2		2		
	SURVEILLANTS DES LYCEES TECHNIQUES	6		6		
	TRIEUR DE PAVES	7		7		
	VERIFICATEUR DES COMPTEURS D'EAU	6		6		
Somme C		31338	5289	36627	14,4%	5 289
Total		39548	5453	45001	12,1%	5 453

Annexe II :

Evolution

entre la catégorie et le corps d'arrivée à la Ville

et la catégorie actuelle

NB MATRICULE		ORIGINAIRE	EGORIE							
		N			Somme N	O			Somme O	Total
CAT	RGT_ARRIV	A	B	C		A	B	C		
A	ADMINISTRATEURS	63			63	1			1	64
	AGENT CONTR. COMMUNICATION et ADJOINT	2			2					2
	AGENTS INFORMATIQUE CADRE SUPERIEUR	30			30	1			1	31
	AGENTS TECHNIQUES CONTRACTUELS CAT I	1			1					1
	AGENTS TECHNIQUES CONTRACTUELS CAT II	22			22					22
	AGENTS TECHNIQUES CONTRACTUELS CAT III	41	1		42	1			1	43
	ARCHI.DESS.CATG A		1	1	2			1	1	3
	ARCHITECTES DIVISIONNAIRES	2			2					2
	ARCHITECTES VOYER	57			57	1			1	58
	ASSISTANTS DE L'E.S.P.C.I.	35			35					35
	ATTACHES D'ADMINISTRATION	384			384	3			3	387
	ATTACHES DES SERVICES COM.DE PARIS	106			106	4			4	110
	BIBLIOT. VAC.		4	9	13					13
	BIBLIOTHECAIRES	7			7					7
	CADRES SOCIO-EDUCATIFS	5			5					5
	CH AD CVASC HC	1			1					1
	CH ADJT LABO CVAS	1			1					1
	CH.TRX.EC.ALEMBER	1			1					1
	CHARGES DE MISSION ANCIENNE CATEGORIE	1			1					1
	CHARGES DE MISSION CADRE SUPERIEUR	269	1		270	2			2	272
	COLLABORATEUR DE CABINET DE MAIRE D'ARR.	34			34					34
	COLLABORATEURS DE CABINET CADRE SUP.	96			96	2			2	98
	COLLABORATEURS DE MAIRE C.S.	42			42					42
	CONSEILLERS SOCIO-EDUCATIF	13			13					13
	CONSERVATEURS DES BIBLIOTHEQUES	33			33					33
	CONSERVATEURS DES MUSEES	44	1		45					45
	CONSERVATEURS DU PATRIMOINE	17			17					17
	COORDINATRICES DE CRECHES	3			3					3
	CSEIL OR PROFES	1			1					1
	DIR ETA 1E CL T-IV	1			1					1
	DIR ETA 2E CL T-IV	7			7					7
	DIR. CONSERV PARIS	3			3					3
	DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT MEDICO-SOCIAL	2			2					2
	DIRECTEURS & DIRECTEURS GENERAUX	12			12					12
	DIRECTEURS DES CONSERVATOIRES	10			10					10
	EDUCATEUR CHEF TIV	1			1					1
	ELEVES ADMINISTRATEURS	22			22					22
	ELEVES BIBLIOTHECAIRE	18			18					18
	ELEVES INGENIEUR	513			513	2			2	515
	INGENIEURS DES SERVICES TECHNIQUES	17			17					17
	INGENIEURS DES TRAVAUX	62	2		64					64
	INGENIEURS ECONOMISTES	5			5					5
	INGENIEURS GENERAUX	1			1					1
	INGENIEURS HYDROLOGUES	33			33					33
	INGENIEURS HYGIENISTES	17	1		18					18
	INSPECTEURS ET INSPECTEURS GENERAUX	1			1					1
	MAITRE AUXILIAIRE DE DESSIN	2			2					2
	MAITRES DE CONFERENCE DE L'E.S.P.C.I.	21			21					21
	MED CTRE PHTISIOL	1			1					1
	MED DEPTAL PT PMI	11			11					11
	MEDECIN CHEF & ADJOINTS SERVICE MEDICAL	1			1					1
	MEDECINS DU SERVICE MEDICAL	55			55					55
	PROF CERT D BREUIL	4			4					4
	PROF ED MA TEC DP	8			8					8
	PROF TECH EC. BREUIL	3			3					3
	PROF.CONS NAL RAL	32	7		39					39
	PROF.CONSERV NL	194	9		203					203
	PROFESSEUR CERTIFIE DU C.F.P. D'ALEMBERT	1			1					1
	PROFESSEURS CERTIFIES ECOLE DU BREUIL	3			3					3
	PROFESSEURS DE LA VILLE DE PARIS	875		1	876	5			5	881
	PROFESSEURS DE L'E.S.P.C.I.	11			11					11
	PROFESSEURS DES CONSERVATOIRES DE PARIS	37			37					37
	PSYCHOLOGUE	19			19					19
	PSYCHOLOGUES	2			2					2
	PUERICULTRICE	4			4					4
	REDACTEURS CONTRACTUELS		1		1					1
	SAGE-FEMME	12			12					12
	SAGE-FEMME CLASSE SUPERIEURE	1			1					1
	SECRETAIRE GENERAL DU CONSEIL & ADJOINTS	1			1					1
	SECRETAIRE GENERAL ET ADJOINTS	5			5					5
	SOUS DIRECTEURS	10			10					10
	VERIFICATEURS SERV. D'ARCHITECTURE	5		1	6					6

Somme A		3354	28	12	3394	22		1	23	3417
B	ADJOINTS DES CADRES HOSPITALIERS		5		5		1		1	6
	ADJOINTS TECHNIQUES		6	1	7					7
	ADJT C.HP C.N TIV		4		4					4
	ADJT C.HP SUP TIV		1		1					1
	ADJT CONSERV PARIS	4	14	4	22					22
	AGENTS DE MAITRISE		51		51		1		1	52
	AGENTS INFORMATIQUE CADRE MOYEN	12	39		51					51
	AGENTS SUPERIEURS D'EXPLOITATION		1		1					1
	AGENTS TECHNIQUES CONTRACTUELS CAT IV B	10	36		46					46
	AGENTS TECHNIQUES CONTRACTUELS CAT IV C		2		2					2
	AGT.SUP.EXPLOIT 2C	1	6		7					7
	ARCHI.DESS.CATG B	5	2	2	9			1	1	10
	ASSIST CH SCE SOC	3			3	1			1	4
	ASSIST SCE SOC. PPAL		1		1					1
	ASSIST SERV SOCIA	55	180		235		1		1	236
	ASSIST SERV SOCIAL	9	53		62					62
	ASSIST. S.S. TIV		2		2					2
	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	1	83		84		4		4	88
	ASSISTANTS ENSEIGN.MUSICAL CONSERV PARIS	1	17		18					18
	ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS	2	333		335		15		15	350
	BIBLIOTHECAIRES-ADJOINTS	34	74	7	115					115
	BIBLIOTHECAIRES-ADJTS SPECIALISES		9		9					9
	CHARGES DE MISSION CADRE MOYEN	63	160	36	259	1	3		4	263
	COLLABORATEURS DE CABINET CADRE MOYEN	12	37		49		1		1	50
	COLLABORATEURS DE MAIRE C.M.	30	16	1	47		1		1	48
	CONSEILLERS ECONOMIE SOCIALE & FAMILIALE		3		3					3
	DOCUMENTALISTE		5		5					5
	EDUCATEUR CHEF TIV	3			3					3
	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS		40		40		2		2	42
	EDUCATEUR PRINCIPAL DE JEUNES ENFANTS		1		1					1
	EDUCATEUR SP TIV	7	27		34		1		1	35
	EDUCATEUR SPEC. NATATION 1ERE CLASSE		1		1					1
	EDUCATEUR SPEC. NATATION 2EME CLASSE		14		14					14
	EDUCATEUR SPECIAL	10	25		35					35
	EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS	1	634	3	638		12		12	650
	EDUCATEURS TECHNIQUES SPECIALISES		3		3					3
	ELEVES PUERICULTRICES	1	141		142		5		5	147
	ESAN	1	109		110		2		2	112
	GRAPHISTE CONTRACTUEL		1		1					1
	INFIR DIP.ET.ASS.	1	28		29		2		2	31
	INFIRMIER		38		38		4		4	42
	INFIRMIER DIP ETAT	1	11		12					12
	INFIRMIER TIV						1		1	1
	INFIRMIERS		17		17					17
	INSTIT AIDE ENFAN		1		1					1
	INSTITUTEUR	4		1	5					5
	INSTITUTEURS		4		4					4
	LABORANTIN	8	38		46					46
	LECTEUR D'ANGLAIS DE L'E.S.P.C.I.	1			1					1
	MANIP ELEC-RADIO		1		1					1
	MANIPULATEUR D'ELECTRORADIOLOGIE		12		12					12
	MECANICIEN PROTHESISTE DENTAIRE		2		2					2
	MONIT EDUC 2C TIV	3	14	2	19					19
	MONIT EDUCAT 2CL	1	4		5					5
	MONIT J-ENFTS ASE		1		1					1
	MONIT-EDUC (N-C)		3		3					3
	MONITEURS EDUCATEURS		43		43		2		2	45
	MONITRICE DE JARDINS D'ENFANTS	1	21		22					22
	PERSONNELS INFIRMIERS		52		52		2		2	54
	PUERICULT CRECHES	14	111		125		3		3	128
	PUERICULTRICE	11			11					11
	PUERICULTRICE CL.N	1	28		29		3		3	32
	PUERICULTRICE CL.S		1		1					1
	PUERICULTRICE H.CL	1	7		8					8
	PUERICULTRICE TIV	1			1					1
	PUERICULTRICES	3	161		164		7		7	171
	REDACTEURS CONTRACTUELS	15	3		18					18
	REGISSEUR SON ET LUMIERE		1		1					1
	SAGE FEMME TIV	1			1					1
	SAGE-FEMME	10			10					10
	SECRETAIRES ADMINISTRATIFS	117	537	2	656	2	20		22	678
	SECRETAIRES MEDICAUX & SOCIAUX		254		254		23		23	277
	SURV SERV MED T IV	1			1					1
	SURV SERV MEDIC	2			2					2

	SURVEILLANT		3		3					3
	TECHN.LABO	4	21		25					25
	TECHN.LABO C.PALE	1			1					1
	TECHNICIENS DE LABORATOIRE		71		71					71
	TECHNICIENS DE SERVICE CULTUREL		1		1					1
	TECHNICIENS SUPERIEURS	126	474	22	622	1	12	1	14	636
	TRAVAILLEUR INT V	17	5	21	43			6	6	49
Somme B		610	4104	102	4816	5	128	8	141	4957
C	ABS		42	316	358		2	11	13	371
	ADJ ANIM CH-GR PERISCOL			6	6					6
	ADJ ANIM PERISC	9	75	461	545			13	13	558
	ADJOINT ADM. BIBLIOTHEQUES		1	107	108			3	3	111
	ADJOINTS ADMINISTR. BIBLIOTHEQUES	50	160	266	476			5	5	481
	ADJOINTS ADMINISTRATIFS ACCUEIL/COMPTA		1	65	66			29	29	95
	ADJOINTS ADMINISTRATIFS HOSPITALIERS		1	1	2					2
	ADJOINTS AMINISTRATIFS	56	344	1589	1989		8	141	149	2138
	AGENT BUREAU TIV		1	5	6			1	1	7
	AGENT DE MENAGE			5	5			2	2	7
	AGENT D'ENTRETIEN SPECIALISE			42	42			5	5	47
	AGENT HOSPITALIER		12	31	43		2	8	10	53
	AGENT MATERNEL			21	21			3	3	24
	AGENT OCCASIONNEL			5	5			1	1	6
	AGENT TEMPS INCOMPLET CAT C			1	1					1
	AGENTS ADMINISTRATIFS	113	329	2005	2447	2	13	227	242	2689
	AGENTS CHEF SURVEILLANCE SPEC COMMUNE			4	4					4
	AGENTS CHEF SURVEILLANCE SPEC MUSEES			3	3					3
	AGENTS DE BUREAU	1	23	28	52		2	6	8	60
	AGENTS DE MAITRISE		2		2					2
	AGENTS DE SERVICE		9	456	465			60	60	525
	AGENTS DE SERVICE DES ECOLES		2	1663	1665			712	712	2377
	AGENTS DE SERVICE DES ETS D'ENSEIGNEMENT			58	58			25	25	83
	AGENTS DE SERVICE INTERIEUR	1	13	927	941			393	393	1334
	AGENTS DE SURVEILLANCE DES MUSEES	6	12	213	231			30	30	261
	AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIF.			1	1					1
	AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES		7	279	286			19	19	305
	AGENTS EDUCATIFS		64	77	141			2	2	143
	AGENTS HORS EFFECTIF	40	47	364	451	1		17	18	469
	AGENTS SPECIALIS. DES ECOLES MATERNELLES		1	1198	1199			630	630	1829
	AGENTS SUPERIEURS D'EXPLOITATION		3		3					3
	AGENTS SURVEILLANCE SPECIALISEE COMMUNE	1	26	754	781	1	3	185	189	970
	AGENTS TECHNIQUES CONTRACTUELS CAT IV C	1	17		18					18
	AGENTS TECHNIQUES CONTRACTUELS CAT V		1	5	6					6
	AGENTS TECHNIQUES DE BUREAU		7	2	9		1	1	2	11
	AGT DE SERVICE			14	14					14
	AGT S. I.CRGE TIV			1	1					1
	AGT S.I.2C TIV			2	2					2
	AGT SCES HOSP TIV			2	2			1	1	3
	AGT SERV INT ECH1			7	7					7
	AGT SERV INT TIV		5	144	149			40	40	189
	AGT SERV.INTER.		1	2	3			1	1	4
	AGT SERVICE ECH1			3	3					3
	AIDE DE LABORATOIRE ETBS D'ENSEIGNEMENT		1	11	12					12
	AIDE D'USINE	5	78	388	471		4	245	249	720
	AIDE ELEC-RADIOLO			3	3					3
	AIDES DE LABORATOIRE			6	6			1	1	7
	AIDES INFIRMIER			7	7			3	3	10
	AIDES-SOIGNANTS		2	97	99			10	10	109
	ANIMATEUR A TEMPS NON COMPLET			510	510			74	74	584
	ANIMATEURS CONTRACTUELS A TEMPS COMPLET			36	36			3	3	39
	ARCHI.DESS.CATG C'	3			3					3
	ASI H.CAT TIV			3	3					3
	A-SOIGN A.PUER TIV	1	2	22	25	1		1	2	27
	ASSIST BIBLIO.		1	2	3					3
	AUXIL PUERICULT			1	1					1
	AUXILIAIRES DE PUERICULTURE	3	205	2788	2996		16	276	292	3288
	BLANCHISSEUR BUANDIER			1	1					1
	BRIGADIER DES CANAUX		1	34	35			1	1	36
	CANTONNIER BARRAGISTE		2	42	44					44
	CANTONNIER DE LA VOIRIE	2	30	78	110			9	9	119
	CANTONNIER D'EMPIERREMENT	1	10	195	206			126	126	332
	CANTONNIER DES CANAUX ET PORTS		6	75	81			7	7	88
	CANTONNIER DES DERIVATIONS		1	14	15					15
	CANTONNIER DES IRRIGATIONS	1	11	50	62					62
	CHARGES DE MISSION CATEGORIE A.E.	1		9	10					10
	CHAUFFEUR BASSE PRESSION		9	30	39			43	43	82

	CHEF DE GROUPE AUTOMOBILE		1		1				1
	CHEF D'EQUIPE BARRAGISTE			1	1				1
	CHEF D'EQUIPE C.A.T.C.		1	16	17		4	4	21
	CHEF D'EQUIPE DES BASSINS			7	7				7
	CHEF DESINFECTEUR DES ETUVES			1	1				1
	CHEF EQUIPE EMPIERREMENT			1	1				1
	CHEF SECTEUR BARRAGISTE			2	2				2
	CHEF SECTEUR CANAUX ET PORTS		2		2				2
	CHEF SECTEUR ENTRETIEN GENERAL			1	1				1
	CHEFS D'EQUIPE DU NETTOIEMENT		30	40	70				70
	COLLABORATEURS DE MAIRE A.E.	1			1				1
	COMMIS TIV		1	5	6				6
	CONCIER.EC.&ASS			1	1				1
	CONCIERGE (P-S)			1	1				1
	CONDUCTEUR AUTOMOBILE TC		11	504	515		52	52	567
	CONDUCTEUR DE MACHINE			14	14		1	1	15
	CONDUCTEUR DE MACHINES DE MOINS DE 100 C			1	1				1
	CONDUCTEUR DE MACHINES DE PLUS DE 100 CV		4	20	24	1	1	2	26
	CONTREMAITRE TIV			1	1				1
	CULTIVATEUR			2	2				2
	DACTYLOGRAPHE TIV			2	2				2
	DESINFECTEUR ETUVES		16	61	77	1	6	7	84
	DESSINATEURS	37	129	103	269	2	4	6	275
	DIVERS P SPECIAUX			2	2				2
	EBOUEURS	1	133	4800	4934	1	496	497	5431
	ECLUSIER			3	3				3
	EGOUTIER		16	330	346		14	14	360
	ELEVES AUXILIAIRES DE PUERICULTURE		17	87	104	1	6	7	111
	EXPERT DU MATERIEL			39	39				39
	FOSSOYEUR		3	115	118		25	25	143
	GAR FILL SERVICE			7	7				7
	GARD BIBLIOTH.	1	1	9	11		1	1	12
	GARDE PROMEN.EC						1	1	1
	GARDE PROMENADES		1	69	70		160	160	230
	GARDIEN DE MUSEES	1	4	98	103		40	40	143
	GARDIEN DE PARKING		1	14	15				15
	GARDIEN MUS.ECH1		2	12	14		3	3	17
	GARDIENNES CHALET DE NECESSITE	2	1	39	42		35	35	77
	INSPECTEURS DU SERVICE DE SECURITE	3	3	473	479		47	47	526
	MAG SPEC BIB VAC		1	4	5				5
	MAGASINIERS SPECIALISES DE BIBLIOTHEQUE	1	4	120	125		9	9	134
	MAITRES OUVRIERS	3	301	527	831	4	19	23	854
	MANIPULATEUR D'ELECTRORADIOLOGIE	1		2	3				3
	MNS	4	216	1017	1237	13	501	514	1751
	MONIT-EDUC N DIPL		1		1				1
	MONITEURS D'ATELIER		5	3	8				8
	O.S. BARRAGISTE			12	12				12
	O.S. CANAUX ET PORTS			26	26		2	2	28
	O.S. ENTRETIEN GENERAL		59	135	194	4	22	26	220
	O.S. IRRIGATIONS		1	13	14				14
	O.S. VOIRIE		1	24	25		6	6	31
	OUV PROF 1E C TIV	1	1	4	6				6
	OUV PROF 2E C TIV		5	11	16		1	1	17
	OUV PROF 3E C TIV			3	3	1	1	2	5
	OUVRIER 2EME CAT			4	4		1	1	5
	OUVRIER CHEF DEMENAGEUR			1	1				1
	OUVRIER DE 2EME CATEGORIE	4	209	899	1112	2	66	68	1180
	OUVRIER D'ETAT	3	89	73	165				165
	OUVRIER PROFESSIONNEL QUALIFIE			3	3				3
	OUVRIER PROFESSIONNEL SPECIALISE		4	39	43		2	2	45
	OUVRIER SPECIAL D'EMPIERREMENT			32	32		8	8	40
	OUVRIERS PROFESSIONNELS		61	2024	2085		246	246	2331
	PERSONNEL DE SERVICE INTERIEUR			25	25		1	1	26
	PREP.ENTREP.ECH1			2	2				2
	PREPOSE ENTREPOTS			8	8		7	7	15
	PREPOSE SYLVICOLE		2	2	4				4
	SAGES-FEMMES			16	16		3	3	19
	SECRET SERV.SOC		9	4	13				13
	SECRETAIRES MEDICAUX & SOCIAUX	7	205	10	222	18	1	19	241
	STENODACTYLO TIV			2	2				2
	STENODACTYLOGRAPHES	4	61	286	351	2	19	21	372
	SURV B.TRAV.ECH1			2	2				2
	SURV BOURSE TRAV			18	18		1	1	19
	SURVEILLANT DES ELEVES	1		3	4		1	1	5
	SURVEILLANT DU SERVICE INTERIEUR			2	2				2

	SURVEILLANTS DES LYCEES TECHNIQUES		3	3	6				6
	TRIEUR DE PAVES		2	5	7				7
	VERIFICATEUR DES COMPTEURS D'EAU			6	6				6
Somme C		370	3182	27786	31338	5	101	5183	5289	36627
Total		4334	7314	27900	39548	32	229	5192	5453	45001

Annexe III :

Analyse

de l'inscription des agents nés dans les DOM

aux tests d'orientation (2 documents)

NB LIBELLE		ANNEE											
CATEG	LIBELLE	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Total	
A	TEST D ACCES AU LYCEE SAINT-LOUIS							2				2	
	TEST PREPENA		1		1	1	1		2	1		7	
	TESTS D'ORIENTATION D'ATTACHE D'ADMINISTRATION	3	5	5	2	6	2	5	7	5		40	
Somme A		3	6	5	3	7	3	7	9	6		49	1,8%
B	EPREUVE D'ORIENTATION CATEGORIE AGENT DE MAITRISE		9	8			17		18	19		71	
	PREP.AU CONCOURS INT. DE SECRETAIRE MEDICAL ET_SOCIAL		18				17		29			64	
	TEST D'ORIENTATION A L'EXAMEN PROF.DE TECHNICIEN SUPERIEUR							2	4			6	
	TEST D'ORIENTATION POUR LA PREP.A L'EXAMEN PROF.D'A.T.				1	2	2					5	
	TEST D'ORIENTATION POUR LA PREP.AU CONCOURS DE TECHN.SUP.								3	3		6	
	TEST D'ORIENTATION PREPARATION CONCOURS ASSISTANT TECHNIQUE					5	8	1				14	
	TEST ORIENTATION EDUCATEUR JEUNES ENFANTS	12										12	
	TEST POUR LA PREPA. AU DIPLOME D'EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS			42	17	16	15	36	27	45		198	
	TESTS D'ORIENTATION DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF	43	47	37	38	40	36	39	56	56	33	425	
Somme B		55	74	87	56	63	95	78	137	123	33	801	29,6%
C	AGENT DE 2EME CLASSE DE LA SURVEILLANCE SPECIALISEE DE PARIS						10					10	
	EPREUVE D'ORIENTATION CATEGORIE MAITRE OUVRIER-CHEF		37	57			86		65	41		286	
	ORI1 MAITRE OUVRIER JARDINIER		15									15	
	TEST D'ORIENTATION A LA PREP.AU CONCOURS DE DESSINATEUR				3		3		1			7	
	TEST D'ORIENTATION ADJOINT ADM. "ADMINISTRATION GENERALE"							73	70	64		207	
	TEST D'ORIENTATION ADJOINT ADM. ACCUEIL ET COMPTABILITE						22					22	
	TEST D'ORIENTATION ADJOINT ADM.SPECIALITE COMPTABILITE							24	9	16		49	
	TEST D'ORIENTATION ASI AUPRES DES ENFANTS									18		18	
	TEST D'ORIENTATION CATEGORIE M.O.CHEF				61							61	
	TEST D'ORIENTATION CHEF DE GROUPE AUTO DU 22/01/96			1								1	
	TEST D'ORIENTATION CONCOURS D'ADJOINT ADM.- SP. STENODACTYLO						10					10	
	TEST D'ORIENTATION D'ADJOINT ADM.SPECIALITE ANIMATION						9	13	7	8		37	
	TEST D'ORIENTATION D'ADJOINT D'ANIMATION	18	10	17		14					7	66	
	TEST ORIENTATION ADJOINT ADMINISTRATION GENERALE 23/01/2003										64	64	
	TEST ORIENTATION AGENT 2CL SURV.SP.COMMUNE DE P.ET MUSEE							11	7	1		19	
	TEST ORIENTATION AGENT DACTYLO	38										38	
	TEST PREPARATION ADJOINT ADM. SPECIALITE STENODACTYLOGRAPHIE	10	14									24	
	TEST STENO			15	14	11		14	10	7		71	
	TESTS D'ORIENTATION D'ADJOINT ADMINISTRATIF	87	79	75	73	62	60					436	
	TESTS D'ORIENTATION D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	55	42	47	46	39	41	39	39	64		412	
Somme C		208	197	212	197	126	241	174	208	219	71	1853	68,6%
Total		266	277	304	256	196	339	259	354	348	104	2703	100,0%

NB LIBELLE		CATEG				
CATEGORIE	LGRADE	A	B	C	Total	
B	AGT.MAITRISE 2 C		2		2	
	ARCHI.DESS.CATG B			1	1	
	ASSIS.SOC.ED.TIV	1			1	
	ASSISTANT TECHN.		3		3	
	CH.MISSION CA.MOY		1	4	5	
	EDUCAT.SP.NAT.2 CL		1		1	
	EDUCAT.SP.NAT.H.CL	1			1	
	EDUCATEUR JEUN.ENF		1		1	
	SEC.MED.SOC.CL NOR	1	15		16	
	SECR.ADM.CL.EXCEP	1			1	
	SECR.ADM.CL.EXCEP.	1			1	
	SECR.ADM.CL.NORM.	17	1		18	
	SECR.ADM.CL.SUPER	2			2	
	SECR.ADM.CL.SUPER.	1			1	
	TECHNICIEN SUP		1		1	
Somme B		25	25	5	55	2,0%
C	ADJ ADM PPAL 1E CL		6		6	
	ADJ ADM PPAL 2E CL		29		29	
	ADJ ADM. BIBLIOT		1	1	2	
	ADJ ANIM PERISCOL		1	5	6	
	ADJOINT ADM	6	274	23	303	
	ADJOINT ADM.		5		5	
	AGENT ADM. TIV			2	2	
	AGENT ADMIN. 1E CL		4	38	42	
	AGENT ADMIN. 2E CL		49	198	247	
	AGENT BUREAU TIV		1	1	2	
	AGENT DE MENAGE M			12	12	
	AGENT D'ENTRETIEN			1	1	
	AGENT H.EFFECTIF S			12	12	
	AGT 1C SURV SPEC			15	15	
	AGT 2C SURV SP MUS		2	13	15	
	AGT 2C SURV SPEC	9	18	140	167	
	AGT CH 1C SURV SPE			1	1	
	AGT CH 2C SURV SPE		1		1	
	AGT MENAGE CONT.			1	1	
	AGT MENAGE MENSUAL			2	2	
	AGT SER ECOLE 1 CL			1	1	
	AGT SER ECOLE 2 CL		7	61	68	
	AGT SER EE 2 CL			5	5	
	AGT SERV INT QUAL			29	29	
	AGT SERV INT TIV			1	1	
	AGT SERV TECH 1 CL			5	5	
	AGT SERV TECH 2 CL	5	11	60	76	
	AGT SERV. INT.		18	467	485	
	AGT SERVICE ECOLES			6	6	
	AGT SERVICE INT.			2	2	
	AGT SPE EC MAT 2CL		7	85	92	
	AGT SUR SP MUS VAC			8	8	
	AGT.ENTR.SPEC.TIV			1	1	
	AGT.SER.JOURNALIER			34	34	
	AIDE BASS. STERIL		1	3	4	
	AIDE BASS. STERIL.			10	10	
	ANIM. CONTR. P.T.		1	7	8	

	ANIMA.SURV.1SERV		1	3	4	
	ANIMA.SURV.2SERV			1	1	
	ANIMATEUR CONTRACT			1	1	
	ANIMATEUR DASCO			7	7	
	ANIMATEUR ENFANTS			2	2	
	ANIMATEUR SURVEIL.		1	23	24	
	ASAP CL NAL T-IV		1		1	
	AUX. PUER. CHEF		1	2	3	
	AUX.DE PUER.PPL		9	5	14	
	AUX.DE PUER.PPLE		17	5	22	
	AUX.DE PUERICULT.		206	67	273	
	CAISS ETAB EXT 1CL		1	7	8	
	CAISS ETAB EXT 2CL		2	7	9	
	CH.EQUIPE NETT.		7		7	
	CHEF EQ.COND.AUTO			3	3	
	CHEF EQUIPE BASS.		2		2	
	COND.AUTO TR.COMM		2	8	10	
	CONDUC.MACHINES			4	4	
	CONVOY.OCCASIONN.			2	2	
	DESINFECT.ETUVES		1	1	2	
	DESSIN.CH.GR 2E CL		5		5	
	DESSINATEUR		7		7	
	EBOUEUR		3	164	167	
	FEM OU HOM MENAGE			4	4	
	FOSSOYEUR			1	1	
	GARD.CHAL.NEC.QUAL			12	12	
	INSP DE SECURITE		3	1	4	
	MAGAS.SPEC.BIBL.1C			1	1	
	MAGAS.SPEC.BIBL.2C	4	3	3	10	
	MAITRE OUVRIER		39	4	43	
	O.S.ENTR.GEN.		2	8	10	
	OUVRIER PROF		25	211	236	
	OUVRIER PROF PPAL			26	26	
	SUR SER INT QUAL		1	2	3	
	SURV.ANIMA.PARTIEL			6	6	
	SURV.SERV.INT.			1	1	
	SURVEILLANT DASCO		1	5	6	
	(vide)			1	1	
Somme C		24	776	1848	2648	98,0%
Total		49	801	1853	2703	100,0%
		1,8%	29,6%	68,6%	100,0%	

Annexe IV :

Analyse

de la participation des agents nés dans les DOM

aux préparations à concours (2 documents)

NB NOM		ANNEE											
CAT	LIBELLE	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Total	
A	COURS DE DROIT -- PREPA. PRINCIPALAT ET HORS CLASSE 1996			3								3	
	INGENIEUR ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION DE LA COMMUNE DE P.										3	3	
	MISE A NIVEAU AU TEST D'ADMISSION AU LYCEE SAINT-LOUIS	1						1	1		2	5	
	PREP. A L'EXAMEN PROF. A L'EMPLOI D'INGENIEUR DES TRAVAUX	2	2		2	4	1					11	
	PREPARATION A L'EXAMEN PROFESSIONNEL ATTACHE HORS CLASSE			1								1	
	PREPARATION AU CONCOURS D'ATTACHE					6			1	4		11	
	PREPARATION AU CONCOURS INTERNE ET EXTERNE DE BIBLIOTHECAIRE							1				1	
	PREPARATION CYCLE PREPARATOIRE AU CONCOURS D'ENTREE DE L'ENA	1										1	
	PREPARATION INT CONSEILLER SOCIO EDUCATIF DEPARTEMENT PARIS										1	1	
	PREPARATION PAR CORRESPONDANCE ATTACHE EXTERNE										2	2	
	PREPARATION PAR CORRESPONDANCE ATTACHE INTERNE				2	1		1	2		2	8	
	PREPARATION PAR CORRESPONDANCE MISE A NIVEAU ATTACHE	3	1	4	5	1	5	2	3	3		27	
Somme A		7	3	8	9	12	6	5	7	7	10	74	2,7%
B	AGENT DE MAITRISE 2EME CATEGORIE SPECIALITE BATIMENTS									1		1	
	CONCOURS DE TECHNICIENS DES SERVICES CULTURELS			6								6	
	COURS DE CULTURE GENERALE PAR CORRESPONDANCE	1										1	
	COURS DE SOUTIEN EN SALLE SA CORRESPONDANCE	20	30	15	6	1	4	3	8	8		95	
	ENTRAINEMENT A L'EXAMEN PROFESSIONNEL : SECRETAIRE ADM. CHEF	4	4									8	
	EPREUVE D'ORIENTATION AM MAINTENANCE D'USINE DU 20/01/1997				2							2	
	EPREUVE D'ORIENTATION CATEGORIE AGENT DE MAITRISE	8			11	7		11				37	
	EXAMEN EDUCATEUR SPORTIF DE LA NATATION	7										7	
	EXAMEN PROF.POUR L'ACCES A L'EMPLOI DE TECHNICIEN SUPERIEUR								1	3		4	
	EXAMEN PROFESSIONNEL DE SECRÉTAIRE MÉDICAL ET SOCIAL			4								4	
	FORMATION DES ESAN AU CONCOURS HORS CLASSE			7								7	
	MISE A NIVEAU AGENT DE MAÎTRISE MAGASIN						2					2	
	MISE A NIVEAU CORRESP.AVEC COURS SOUTIEN SEC.MED.ET SOCIAL				9		3	7	6			25	
	MISE A NIVEAU CORRESPONDANCE SECRET. MED.ET SOCIAL								4			4	
	PREP.AU CONCOURS INT. DE SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL	2			3		3	3	8		4	23	
	PREP.AU CONCOURS INT. DE SECRETAIRE MEDICAL ET_SOCIAL	17			21			21			17	76	
	PREP.EX.PROFES.D'ACCES A LA CL.EXCEPTION.SEC.MEDICAL.SOCIAL		1									1	
	PREPA. A L'EXAMEN PROF. DE SECRETAIRE MED. ET SOCIAL CL. EX.				17		10		10		6	43	
	PRÉPA. AU CONCOURS DE BIBLIOTHÉCAIRE-ADJOINT CLASSE EXCEPT.						2					2	
	PREPA. AU CONCOURS INTERNE DE SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL			1								1	
	PREPA. PAR CORRESPONDANCE CONCOURS SEC. MEDICAL ET SOCIAL		11									11	
	PREPA.AU CONCOURS A.M.LOGISTIQUE ET TRANS.SPECIA.MAGASINAGE							2				2	
	PREPARATION A L'EXAMEN D'ENTREE A L'ECOLE D'ASSIST. SOCIAL									1	3	4	
	PREPARATION A L'EXAMEN PROF. DE SECRETAIRE ADM.DE CLASSE EX.						10		29		18	57	
	PRÉPARATION A L'EXAMEN PROF.DE PUÉRICULTRICE H. CLASSE			3								3	
	PREPARATION A L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ASSISTANT TECHNIQUE	2	4	2			1	1				10	
	PREPARATION A L'EXAMEN PROFESSIONNEL: SEC.ADM. CLASSE EXCEPT				21							21	
	PREPARATION AU CONCOURS D'A.M. 2EME BAT. ET EQUIP. SPORTIFS			1								1	
	PREPARATION AU CONCOURS D'A.M.2EME ENVIRONNEMENT ET PROPRETE								1			1	
	PREPARATION AU CONCOURS D'A.M.2EME INSTALLAT. ET EQUIP. ELEC			1		1		1				3	
	PREPARATION AU CONCOURS D'A.M.2EME MAINTENANCE USINE				1	1						2	
	PREPARATION AU CONCOURS D'A.M.2EME SYLVICULTURE									1		1	
	PREPARATION AU CONCOURS D'A.M.2EME TRAVAUX PUBLICS		2	4	3	6	1	1				17	
	PREPARATION AU CONCOURS D'ASE PROGRAMME BAT. ET TRAV. PUBL.	2										2	
	PREPARATION AU CONCOURS D'ASSISTANT TECHNIQUE	4	2	9	5		2					22	

	Préparation au concours de bibliothécaire adjoint.				4	4						8	
	PREPARATION AU CONCOURS DE CHEF DE SECTION		7	3	6	3	9	6				34	
	PREPARATION AU CONCOURS DE PUERICULTRICES HORS CLASSE		3									3	
	PREPARATION AU CONCOURS DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF	12	16	6	3		2	11	12	7		69	
	Préparation au concours de secrétaire administratif.									9		9	
	Préparation au concours de technicien des services culturels				1							1	
	PRÉPARATION AU CONCOURS ESAN HORS CLASSE.			7								7	
	PREPARATION AUX CONCOURS DE TECHNICIEN SUPERIEUR								1			1	
	PREPARATION AUX EPREUVES D'ADMISSION AU CONCOURS SMS							2				2	
	PREPARATION ESAN // HORS CLASSE		8									8	
	PREPARATION PAR CORRESPONDANCE MISE A NIVEAU SA	11		21	10	24	12	6	11	6		101	
	PREPARATION PAR CORRESPONDANCE SA EXTERNE	1	4	2	1		1	3	2	2		16	
	PREPARATION PAR CORRESPONDANCE SA INTERNE	9	9	14	8	1	4	11	8	11		75	
	PREPARATION PAR CORRESPONDANCE SMS	1										1	
	PREPARATIONS AUX CONCOURS D'ASE						4					4	
	SECRETAIRE ADMINISTRATIF		1									1	
	SECRETAIRE ADMINISTRATIF // P . A . C .	2										2	
	TECHNICIEN SUPERIEUR PRINCIPAL								14	1	6	21	
Somme B		103	102	106	132	48	70	89	115	50	54	869	31,5%
C	ADJOINT ADMINISTRATIF // P.A.C.		7									7	
	AGENT DE 2EME CLASSE DE LA SURVEILLANCE SPECIALISEE DE PARIS						1	3	3			7	
	CAP petite enfance.									12		12	
	CHEF D'EQUIPE DES BASSINS						1	1	1			3	
	CONCOURS AGENT CHEF MUSEES			3								3	
	CONCOURS DE MAITRE OUVRIER ELECTRICIEN: INITIATION/PREPA.							6				6	
	CONCOURS DE MAITRE-OUVRIER MENUISIER: PERFECT. A LA PREPA.							1				1	
	CONCOURS DE MAITRE-OUVRIER PLOMBIER: INITIATION A LA PREPA.							8				8	
	COURS DE SOUTIEN EN SALLE PREPA PAR CORRESPONDANCE ADJ.ADM.		2	17	19		7					45	
	COURS DE SOUTIEN PREP.PAR CORR. ADJ.ADM -- SP. ADM. GENERALE						22	10	9	3		44	
	DISPOSITIF DE FORMATION DES AGENTS PLACES AUPRES DES ENFANTS									44		44	
	ENTRAINEMENT AUX EPREUVES DES CONCOURS DES BIBLIOTHEQUES.								1			1	
	ENTRAINEMENT AUX EPREUVES DU CONCOURS DE MAGASINIERS		2									2	
	EPREUVE D'ORIENTATION CATEGORIE MAITRE OUVRIER-CHEF	27				50		77				154	
	EXAMEN OPOC	4										4	
	EXAMEN OUVRIER PROF. DES SPORTS			5								5	
	EXAMEN PROF.INTEGRATION CAISSIERS DANS LE CORPS DES ADJ.ADM.						34					34	
	EXAMEN PSYCHOTECH.D'APTIT.PROFES.D'ACCES AU GRADE D'ASEM 2CL		51									51	
	Formation à l'examen de gardienne de chalet.									2		2	
	Formation à l'examen de maître-ouvrier bûcheron.									2		2	
	Formation à l'examen d'ouvrier professionnel bûcheron.									1		1	
	Formation à l'examen d'ouvrier professionnel jardinier.									3		3	
	FORMATION PROMOTIONNELLE: C.A.P. PETITE ENFANCE.							14				14	
	MISE A NIVEAU POUR LE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DES BIBLIOT.							6				6	
	MISE A NIVEAU SALLE CONCOURS AUXILIAIRE DE PUERICULTURE									4		4	
	P.A.C. DESINFECTEUR - CHEF		1									1	
	PAC CONCOURS ADJOINT ADMINISTRATIF	4										4	
	PASSER AVEC SUCCES LE CONCOURS DE M.O. BUCHERON.								2			2	
	PASSER AVEC SUCCES L'EXAMEN D'O.P. BUCHERON.								2			2	
	PASSER AVEC SUCCES L'EXAMEN D'O.P. JARDINIER.								5			5	
	PRÉP. AU C.A.P PETITE ENFANCE (G.R.E.T.A PARAMÉDICAL ET SOCI					9						9	
	PREP.CONCOURS AGT CHEF 2° CL. DE LA SURVEILLANCE SPECIALISEE		3									3	

PREP.CONCOURS INT. AGT 2° CLASSE SURVEILLANCE SPECIALISEE		4									4
PREP.MISE A NIVEAU CORR.CONCOURS ENTREE ECOLES AUXI.PUERI.					15	15	20	14			64
PRÉPA AU CONCOURS DE MAîTRE OUVRIER: MONTEUR EN CHAUFFAGE.			2								2
PREPA CONCOURS MAITRE OUVRIER A L'ENTRETIEN	2										2
PREPA CONCOURS MO ELECTROMECANICIEN	1										1
PREPA. AU CONCOURS D'ACCES AU GRADE D'ASEM DE 2ème CLASSE		11									11
PREPARATION A L EXAMEN D OP CULTIVATEUR	4										4
PREPARATION A L EXAMEN D OP ET AU CONCOURS DE MO BUCHERON	8										8
Préparation à l'examen d'accession à un nouveau grade.									2		2
PREPARATION A L'EXAMEN D'O.P JARDINIER.							2				2
PREPARATION A L'EXAMEN D'OP JARDINIER	15	14									29
PREPARATION A L'EXAMEN D'OUVRIER PROFESSIONNEL		2									2
PREPARATION A L'EXAMEN D'OUVRIER PROFESSIONNEL BUCHERON		2	3	10							15
Préparation à l'examen d'ouvrier professionnel cultivateur.				3							3
PREPARATION A L'EXAMEN D'OUVRIER PROFESSIONNEL JARDINIER			4	8							12
PRÉPARATION A L'EXAMEN D'OUVRIER PROFESSIONNEL JARDINIER.					13	9					22
PREPARATION ADJOINT ADM. SPECIALITE STENODACTYLOGRAPHIE	23	4									27
PREPARATION ADJOINT ADMINISTRATIF			4								4
PREPARATION AU CAP PETITE ENFANCE			3								3
PREPARATION AU CAP PETITE ENFANCE/ANNEE SCOLAIRE 96/97-.....				6							6
PREPARATION AU CONCOURS ADJOINT ADM. SPECIALITE ADM.GENERALE								6			6
PREPARATION AU CONCOURS D'ADJOINT ADM. -- SP. ADM. GENERALE						6	1				7
PREPARATION AU CONCOURS D'ADJOINT ADM. - STENODACTYLOGRAPHIE			3	5		5	7	9	11	2	42
PREPARATION AU CONCOURS D'ADJOINT ADM.- SP.ADM.GENERALE-00G1							4		7		11
PREPARATION AU CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF	4	14	3	13	3						37
PREPARATION AU CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF.								3			3
Préparation au concours d'adjoint administratif.						3			2		5
PREPARATION AU CONCOURS D'ADJOINT D'ANIMATION	3	1	9	13		1					27
PRÉPARATION AU CONCOURS D'AGENT ADM. OU D'AGENT DES SERVICES						2					2
PRÉPARATION AU CONCOURS D'AGENT ADMINISTRATIF : ORAL						6					6
PRÉPARATION AU CONCOURS D'AGENT CHEF (MUSÉES).					20						20
PRÉPARATION AU CONCOURS D'AGENT DE 2ème CLASSE SPÉC. MUSÉES.						2					2
PREPARATION AU CONCOURS D'AGENT DES SERVICES TECHNIQUES		12									12
PREPARATION AU CONCOURS DE CHEF DE MAGASIN			1								1
PREPARATION AU CONCOURS DE CHEF D'EQUIPE DE NETTOIEMENT	1		1	3	4	2	2	3	6		22
PREPARATION AU CONCOURS DE CHEF EGOUTIER	1	1	1	4							7
PREPARATION AU CONCOURS DE CHEF EGOUTIER.								2			2
PREPARATION AU CONCOURS DE CHEF FOSSOYEUR.							8				8
PRÉPARATION AU CONCOURS DE CHEF FOSSOYEUR.					14						14
PREPARATION AU CONCOURS DE DESSINATEUR	4	4	1		3		1		1		14
PREPARATION AU CONCOURS DE M.O BUCHERON.							2				2
PREPARATION AU CONCOURS DE M.O.BUCHERON				8							8
PRÉPARATION AU CONCOURS DE MAGASINIER DES BIBLIOTHEQUES..						1					1
PRÉPARATION AU CONCOURS DE MAITRE OUVRIER BUCHERON.					2						2
PREPARATION AU CONCOURS DE MAITRE OUVRIER ELECTRICIEN	1										1
PREPARATION AU CONCOURS DE MAITRE OUVRIER JARDINIER		1	2	1	4	2	3	1	4		18
PRÉPARATION AU CONCOURS DE MAITRE-OUVRIER BUCHERON.						8					8
PREPARATION AU CONCOURS DE MAITRE-OUVRIER ELECTRICIEN.								10			10
PREPARATION AU CONCOURS DE MAITRE-OUVRIER PLOMBIER.								11			11
PREPARATION AU CONCOURS DE MAITRE-OUVRIER SERRURIER.								3			3
PREPARATION AU CONCOURS DE MO ELECTROTECHNICIEN DU BATIMENT	1										1

	PREPARATION AU CONCOURS DE MO EQUIPEMENTS SPORTIFS	1	3	1	2	10	12	6			4	39	
	PREPARATION AU CONCOURS DES ASS2	28										28	
	PRÉPARATION AU CONCOURS INTERNE ET PUBLIC D'ASS CHEF.					27						27	
	PRÉPARATION AU CONCOURS INTERNE ET PUBLIC D'ASS2.					13						13	
	PREPARATION AUX CONCOURS DES ASS2		28									28	
	PREPARATION AUX CONCOURS INTERNE ET PUBLIC D'ASS 2			14								14	
	PREPARATION AUX CONCOURS INTERNE ET PUBLIC D'ASS2				17							17	
	PRÉPARATION CAP PETITE ENFANCE: GROUPE SCOLAIRE 98/99.						5					5	
	PRÉPARATION CAP PETITE ENFANCE: POSITIONNEMENT IND. 99/2000.						1					1	
	PREPARATION CONCOURS D'ENTREE : ECOLES D'AUX. PUERICULTURE	46	60		30	51	37		31	21		276	
	PREPARATION DES AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES		1									1	
	PREPARATION DU CAP PETITE-ENFANCE (PROMOTION 2002).								6			6	
	PREPARATION DU CAP PETITE-ENFANCE.								14			14	
	PREPARATION EN SALLE ADJOINT ADM. __ SP. ACCUEIL ET COMPTA.						3	5	2	3		13	
	PREPARATION EN SALLE AU CONCOURS AGENT ADM DACTYLO	26										26	
	PREPARATION PAR CORRESPONDANCE ADJOINT ADMINISTRATIF	24	56	27	26	15	19	34	15			216	
	PREPARATION PAR CORRESPONDANCE ADJOINT ADMINISTRATIF INTERNE									15		15	
	PREPARATION PAR CORRESPONDANCE ADJOINT ANIMATION	1	3	5	2	1	2	1				15	
	PREPARATION PAR CORRESPONDANCE MISE A NIVEAU ADJ ANIMATION	5	4	2	5	6	5					27	
	PREPARATIONS AUX CONCOURS ASS MUSEES		7									7	
Somme C		234	298	111	175	260	211	222	153	143	6	1813	65,8%
Total		344	403	225	316	320	287	316	275	200	70	2756	100,0%

NB LIBELLE		CAT				
CATEGORIE	LGRADE	A	B	C	Total	
A	ATT.DES SERV CP	4			4	
Somme A		4			4	0,1%
B	AGT.MAITRISE 1 C		5		5	
	AGT.MAITRISE 2 C	2	4		6	
	AGT.SUP.EXPLOIT 2C		1		1	
	ARCHI.DESS.CATG B			1	1	
	ASSIST SOCIO-EDUC	1			1	
	ASSISTANT TECHN.	10	34		44	
	CH.MISSION CA.MOY		1	3	4	
	CHEF DE SECTION	2			2	
	EDUCAT.SP.NAT.1 CL		3		3	
	EDUCAT.SP.NAT.2 CL		11		11	
	EDUCAT.SP.NAT.H.CL	1	15		16	
	EDUCATEUR JEUN.ENF		1		1	
	PUERICULTRICE CL.N		1		1	
	PUERICULTRICE CL.S		5		5	
	SEC.MED.SOC.CL EXC		3		3	
	SEC.MED.SOC.CL NOR	1	58		59	
	SEC.MED.SOC.CL SUP		5		5	
	SECR.ADM.CL.EXCEP	3	3		6	
	SECR.ADM.CL.EXCEP.	3	2		5	
	SECR.ADM.CL.NORM.	26	57		83	
	SECR.ADM.CL.SUPER	1	18		19	
	SECR.ADM.CL.SUPER.	2	11		13	
	TECHNICIEN SUP	2	28		30	
Somme B		54	266	4	324	11,8%
C	ADJ ADM BIBLIO VAC			2	2	
	ADJ ADM PPAL 2E CL		25		25	
	ADJ ADM. BIBLIOT		7	8	15	
	ADJ ADM.BIB.PAL 2C		1		1	
	ADJ ANIM PERISCOL		1	5	6	
	ADJOINT ADM	4	292	57	353	
	ADJOINT ADM.		7		7	
	AGENT ADM. TIV		2	1	3	
	AGENT ADMIN. 1E CL		1	27	28	
	AGENT ADMIN. 2E CL		38	138	176	
	AGENT BUREAU TIV		1	1	2	
	AGENT H.EFFECTIF S			7	7	
	AGT 1C SURV SP MUS			1	1	
	AGT 1C SURV SPEC		1	16	17	
	AGT 2C SURV SP MUS		5	18	23	
	AGT 2C SURV SPEC	8	19	198	225	
	AGT CH 1C SURV SPE			1	1	
	AGT CH 2C SURV SPE		2	1	3	
	AGT CH.2C.SSP. MUS		3		3	
	AGT MENAGE CONT.		1		1	
	AGT SER ECOLE 2 CL		4	68	72	
	AGT SER EE 2 CL			1	1	
	AGT SERV INT QUAL			22	22	
	AGT SERV INT TIV			3	3	
	AGT SERV TECH 1 CL			2	2	
	AGT SERV TECH 2 CL	1	14	47	62	
	AGT SERV. INT.		12	373	385	

	AGT SERVICE ECOLES			21	21	
	AGT SPE EC MAT 2CL		14	83	97	
	AGT SUR SP MUS VAC			25	25	
	AGT.SER.JOURNALIER	1	1	50	52	
	AIDE BASS. STERIL.			5	5	
	AIDE DE LABO CL N		4		4	
	ANIM CTRES AERES			1	1	
	ANIMA.SURV.1SERV		2	1	3	
	ANIMATEUR DASCO			9	9	
	ANIMATEUR ENFANTS			1	1	
	ANIMATEUR SURVEIL.		1	34	35	
	ASAP CL NAL T-IV		1		1	
	AUX.DE PUER.PPL		1	2	3	
	AUX.DE PUER.PPLE		6	5	11	
	AUX.DE PUERICULT.		34	58	92	
	CAISS ETAB EXT 1CL		4	7	11	
	CAISS ETAB EXT 2CL			5	5	
	CH.DESINF.ETUVES			1	1	
	CH.EQUIPE NETT.		11	1	12	
	CHARGE COURS ADULT			1	1	
	CHEF EQ.COND.AUTO			1	1	
	CHEF EQUIPE BASS.		8		8	
	COND.AUTO TR.COMM			4	4	
	CONDUC.MACHINES			5	5	
	DESINFECT.ETUVES			1	1	
	DESSIN.CH.GR 2E CL		10		10	
	DESSINATEUR	1	8		9	
	EBOUEUR		1	98	99	
	EGOUTIER			12	12	
	FEM OU HOM MENAGE			1	1	
	FOSSOYEUR			26	26	
	GARD CHALET NECESS			2	2	
	GARD.CHAL.NEC.QUAL			9	9	
	GARD.CHAL.NECESS.			1	1	
	INSP DE SECURITE			1	1	
	MAGAS.SPEC.BIBL.2C	1	5	5	11	
	MAITRE OUVRIER		35	7	42	
	O.S.ENTR.GEN.		3	51	54	
	OUVRIER PROF		17	255	272	
	OUVRIER PROF PPAL			14	14	
	SUR SER INT QUAL		1	1	2	
	SURV.ANIMA.PARTIEL			2	2	
	SURVEILLANT DASCO			6	6	
Somme C		16	603	1809	2428	88,1%
Total		74	869	1813	2756	100,0%
		2,7%	31,5%	65,8%	100,0%	